

Sommaire

Avant-propos de Renaud Dutreil, ministre de la Fonction publique et de la Réforme de l'Etat

FONCTIONNAIRE : UN MÉTIER, UNE MISSION, UNE EXIGENCE 5

1. PANORAMA DES RECRUTEMENTS DANS LA FONCTION PUBLIQUE 6

<i>1. Les chiffres de la fonction publique</i>	<i>6</i>
1.1 Les données générales	6
1.2 Les données relatives à la fonction publique d'État	7
1.3 Les données relatives à la fonction publique territoriale	9
1.4 Les données relatives à la fonction publique hospitalière	9
<i>2. Les métiers de la fonction publique</i>	<i>10</i>
En France, l'administration publique emploie près de 5 millions de personnes	10
L'accès aux métiers	10
La carrière	10
<i>3. Les différentes catégories de concours</i>	<i>10</i>
Les concours de catégorie A	10
Les concours de catégorie B	11
Les concours d'administration générale de catégories B et C	12
Les concours de catégorie C	13
Les 3^e concours	13
Les concours d'accès aux instituts régionaux d'administration (IRA)	14
<i>4. Préparation aux concours</i>	<i>15</i>
Il existe plusieurs possibilités pour préparer un concours :	15
Les aides financières et les bourses	16
Se préparer seul	16
<i>5. Recrutement sans concours</i>	<i>16</i>
Pour quels emplois?	16
Comment se déroule la sélection?	17
<i>6. Le recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique</i>	<i>17</i>
Le statut des fonctionnaires handicapés	17

2. CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES PRINCIPAUX CONCOURS 18

<i>2.1 Les concours de la fonction publique d'État et de la ville de Paris</i>	<i>18</i>
2.1.1 Concours d'accès aux emplois de catégorie A	18
2.1.2 Concours d'accès aux emplois de catégorie B	23
2.1.3 Concours d'accès aux emplois de catégorie C	29
2.1.4 Accès aux emplois militaires	34
2.1.5 Recrutements prévisionnels 2004 de la police nationale	36
Répartition de l'organisation des concours de catégories A, B et C	37
• CNFPT	37
• Centres de gestion (CDG)	37
<i>2.2 Calendrier prévisionnel des concours traditionnels, examens professionnels et concours réservés de la FPT</i>	<i>37</i>
• CDG ou collectivités locales non affiliées	37

<i>Concours traditionnels</i>	38
<i>Examens professionnels</i>	41
<i>Concours réservés</i>	42
3. LES OUTILS	44
3.1 <i>Les concours de la fonction publique sur internet</i>	44
3.2 <i>Petit lexique de l'emploi public</i>	48
3.3 <i>Adresses utiles</i>	52
1. Les ministères	52
2. Les institutions	56
3. Autres adresses	57
4. Établissements publics nationaux à caractère scientifique et technologique	58

Fonctionnaire: un métier, une mission, une exigence

La vocation des services publics, auxquels les Français sont légitimement très attachés, est bien le service du public. Or, l'ensemble des missions accomplies par les agents publics – dans le cadre du statut que leur confère l'Etat pour assurer leur indépendance – requiert chaque jour plus d'efficacité pour mieux répondre aux attentes de nos concitoyens. Leurs exigences sont claires: des services performants, souples, personnalisés, adaptés aux situations locales et qui fassent un usage optimal des contributions publiques. Il s'agit aussi, dans le respect de la tradition française, de rendre toujours plus vivants les grands principes de la fonction publique: qualité, continuité, égalité et neutralité.

Mais, il n'est pas d'amélioration du service sans réflexion sur la gestion des ressources humaines, c'est-à-dire sur l'emploi public au sens large, qu'il s'agisse du recrutement, des conditions de travail, du cadre d'emploi, de la gestion des carrières ou de la formation professionnelle.

Des évolutions majeures

Sur ce sujet, il convient de relever quelques évolutions majeures. D'abord, le vaste mouvement de déconcentration et de décentralisation que connaît la France depuis plus de vingt ans n'a pas fini de produire tous ses effets: avec les nouvelles responsabilités locales qui sont confiées aux régions, aux départements et aux communes, c'est une géographie nouvelle de l'emploi public qui se dessine offrant une plus large part aux métiers d'encadrement, de pilotage et de contrôle.

Ensuite, l'essor de la culture du résultat au sein de la fonction publique – essor qui correspond à des exigences légitimes de l'usager et du contribuable – devrait entraîner une plus grande responsabilisation des agents publics et une meilleure prise en compte des performances individuelles ou collectives. Cela implique aussi le recrutement de professionnels autrefois peu présents dans la fonction publique: évaluateurs, contrôleurs de gestion, spécialistes des systèmes d'information, etc.

Enfin, nous devons affronter le défi des départs en retraite massifs que connaîtra la fonction publique dans les années à venir. A cette fin, nous devons diversifier les voies d'accès pour recruter des profils différents. Dans le respect de l'égal accès de tous aux emplois publics, il nous faut moderniser nos techniques de recrutement.

Deux principes fondamentaux: liberté et équité

Pour relever avec succès tous ces défis, nous devons nous appuyer sur deux principes: la liberté et l'équité.

Liberté d'abord, au sein de la fonction publique, grâce à une refonte ambitieuse de l'immense structure des «corps», dont la multiplicité entrave la mobilité des agents et complique la gestion à long terme des services.

La qualité du service et l'attrait de la fonction publique dépendent aussi de la capacité du système à motiver les agents, à leur ouvrir des possibilités d'évolution, à fonctionner de manière dynamique.

Equité ensuite, par une ouverture beaucoup plus large de la fonction publique sur toutes les catégories sociales. Il est devenu évident que la fonction publique non seulement se prive d'un certain nombre de compétences qui lui seraient utiles, mais que, d'un même mouvement, elle ne remplit plus suffisamment son rôle historique de promotion sociale. La fonction publique doit continuer à ressembler aux Français!

C'est pourquoi nous allons commencer par supprimer les limites d'âge, ce qui permettra d'ouvrir les emplois publics aux seniors.

Concernant les jeunes, nous allons ouvrir plus largement les voies d'accès par le biais du pré-recrutement. Grâce à des mesures d'accompagnement diversifiées (tutorat, alternance, apprentissage), il est déjà possible sans recourir au concours, de fidéliser de bons élèves ou étudiants qui n'auraient pas eu l'idée de rentrer dans la fonction publique.

L'enjeu est aujourd'hui d'ouvrir cette voie aux jeunes gens sortis sans diplôme ou sans qualification du système scolaire et de leur offrir au terme d'un parcours de formation une possibilité de titularisation dans la fonction publique. C'est tout l'objet du Pacte (Programme d'accès aux carrières de la territoriale et de l'Etat) que je souhaite mettre en place.

Enfin, en complément des concours externes, les troisièmes concours ont été multipliés ces dernières années pour faire entrer dans les corps de fonctionnaires des professionnels expérimentés venant du secteur privé, du monde associatif ou syndical. Les concours sur titres permettent de dépasser les voies classiques du recrutement avec de très belles réussites notamment dans les fonctions publiques territoriales et hospitalières.

Dans le même esprit, il est nécessaire de renforcer la professionnalisation des épreuves pour que nos concours soient moins académiques. Il faut aussi que l'expérience professionnelle soit mieux valorisée. Il est d'ores et déjà possible, en l'absence des diplômes requis pour se présenter au concours, de les remplacer par des années d'expériences professionnelles dûment validées.

En ouvrant ainsi la fonction publique aux compétences, dans un esprit d'équité et de liberté, nous travaillons à la cohésion sociale, car un Etat efficace, ouvert sur la société, où règne le sens du service est facteur d'adhésion à la Nation et aux institutions. Un Etat qui nous ressemble est un Etat qui nous rassemble.

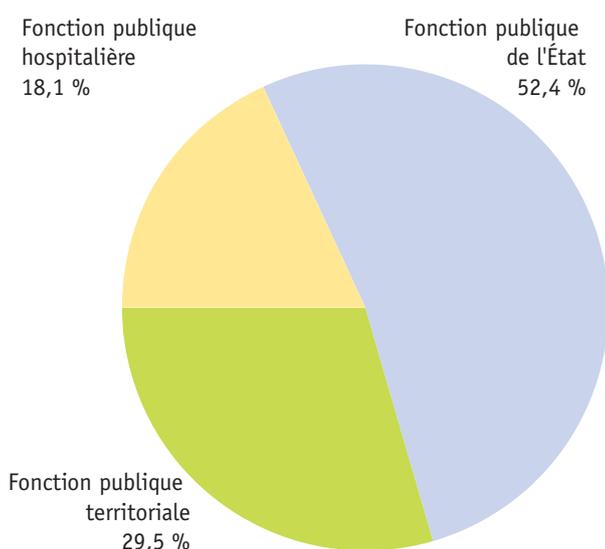
*Renaud Dutreil, ministre de la Fonction publique
et de la Réforme de l'Etat*

1. Panorama des recrutements dans la fonction publique

1. LES CHIFFRES DE LA FONCTION PUBLIQUE

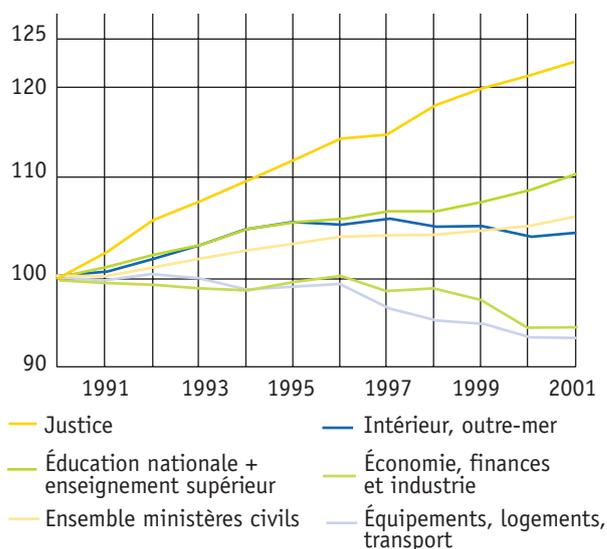
1.1 Les données générales

Répartition des emplois



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.
Source : Insee, Drees (ministère des Affaires sociales).

Évolution des effectifs réels des principaux ministères civils base 100 au 31/12/1990



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.
Source : Insee, Drees (ministère des Affaires sociales).

Évolution des effectifs de la fonction publique de l'État, territoriale et hospitalière au 31 décembre (emplois principaux)

	1996	1998	2000	2001
Fonction publique de l'État au sens strict (FPE)	2 402 456	2 440 498	2 472 840	2 491 100
Fonction publique territoriale (FPT)	1 262 361	1 307 245	1 371 928	1 404 019
Fonction publique hospitalière (FPH)	825 900	835 300	851 714	860 860
FPE + FPT + FPH	4 490 717	4 583 043	4 696 482	4 755 979
Emploi total hors contingent France métropolitaine	22 300 751	23 028 682	24 226 455	24 509 210
Poids dans l'emploi total (%)	20,1	19,9	19,4	19,4

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.
Source : Insee, Drees (ministère des Affaires sociales).

1.2 Les données relatives à la fonction publique d'État

Agents de l'État convertis en équivalents temps plein au 31 décembre 2001

Effectifs en équivalent temps plein	Titulaires	Ouvriers d'État	Non titulaires	Militaires	Total
Affaires étrangères	9625	0	7653	362	17641
Agriculture	28806	30	6738	0	35574
Culture	12243	0	1878	0	14121
Défense	39691	44186	7028	320636	411541
Économie, finances et industrie	176791	684	7465	35	184975
Éducation nationale	922751	0	86556	0	1009306
Emploi et solidarité	21943	0	3454	3	25400
Enseignement supérieur	117881	9	16088	0	133978
Équipement	93499	8864	7442	335	110140
Intérieur	157560	1451	3831	0	162842
Jeunesse et sports	6300	0	1292	0	7593
Justice	61140	0	2584	3	63727
Outremer	1759	8	396	23	2186
Recherche	15	0	6928	0	6943
Services du premier ministre	1306	627	1039	0	2972
Total	1651310	55859	160372	321397	2188939

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation. Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

Les chiffres des principaux concours de la fonction publique d'État

Libellé	Postes offerts 2002	Inscrits	Présents	Admis	Recrutés	Sélectivité
Catégorie A						
Professeurs certifiés et assimilés	18950	114197	87324	19292	19934	4,5
Professeurs des écoles	15360	86188	61763	15338	20152	4,0
Professeurs agrégés de l'enseigne. du second degré	2980	39001	25602	2965	2965	8,6
Conseillers principaux d'éducation	918	14928	10592	1021	1068	10,4
Élèves d'instituts régionaux d'administration	659	7773	3900	659	683	5,9
Attachés d'administration scolaire et universitaire	479	6240	3054	363	403	8,4
Inspecteurs du trésor	426	6019	3539	426	426	8,3
Inspecteurs des impôts	398	8089	4825	380	667	12,7
Chargés de recherche au CNRS	355	3583	3583	350	350	10,2
Ingénieurs des travaux publics de État	306	8179	7522	301	301	25,0
Catégorie B						
Secrétaires d'administration scolaire et universitaire	1527	30011	21645	1530	1736	14,1
Contrôleurs du trésor	1130	25849	18227	1130	1130	16,1
Greffiers des services judiciaires	783	7301	4642	683	783	6,8
Infirmiers (es)	722	2420	1910	479	494	4,0
Contrôleurs des impôts	501	19968	14228	508	886	28,0
Lieutenants de la Police nationale	370	4099	3497	590	601	5,9
Contrôleurs des Travaux publics de l'État	318	3827	2359	297	306	7,9
Contrôleurs des douanes	283	9956	5302	287	285	18,5
Secrétaires administratifs de préfecture	270	15343	10196	254	401	40,1
Catégorie C						
Adjoints administratifs	7819	140212	106613	8375	9330	12,7
Gardiens de la Paix	4690	45132	23638	6219	6219	3,8
Ouvriers d'entretien et d'accueil des établis. d'enseignement	4297	43312	10975	6744	4166	1,6
Agents de recouvrement du Trésor	1579	21823	14862	1543	1543	9,6
Agents d'exploitation des travaux publics de l'État	684	14169	12487	545	1345	22,9
Surveillants de l'administration pénitentiaire	529	11101	8164	911	764	9,0

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation. Source : enquêtes auprès des directions de personnel. L'ensemble de ces concours porte sur 89 % des admis sur liste principale et sur 89 % des agents recrutés.

Rémunération nette annuelle moyenne en euros par catégorie socioprofessionnelle en 2001 (agents titulaires des ministères civils employés à temps complet en métropole)

Catégories socioprofessionnelles	Traitement brut de base ¹	Primes		Rémunération nette globale ⁴
		Montant ²	Taux ³	
Cadres et professions intellectuelles supérieures	29 743	4 863	16	29 802
Cadres	32 049	14 345	45	40 435
Personnel de direction	53 184	26 462	50	69 764
dont : directeurs hors échelle	55 768	27 282	49	72 684
Magistrats	38 474	15 486	40	47 243
Administrateurs et assimilés	38 610	19 799	51	51 138
dont : administrateurs hors classe	43 144	21 610	50	56 403
Attachés et inspecteurs principaux	34 547	17 265	50	45 123
Attachés et inspecteurs	27 142	9 727	36	31 906
Ingénieurs des grands corps techniques	37 815	20 765	55	51 422
dont : ingénieurs en chef	43 605	25 590	59	60 652
Ingénieurs des travaux	27 496	14 066	51	36 417
Professeurs, professions scientifiques et culturelles	29 379	3 366	11	28 123
Professeurs d'université et assimilés	51 005	4 824	9	47 981
Maîtres de conférences et maîtres assistants	33 408	3 956	12	32 302
Assistants non agrégés	29 590	4 170	14	29 083
Professeurs agrégés	35 194	6 885	20	36 465
Professeurs certifiés et assimilés	27 063	2 751	10	25 549
Professions intermédiaires	21 970	4 005	18	22 371
Professeurs de collège titulaires	25 632	3 278	13	24 860
Instituteurs et assimilés	23 277	2 397	10	22 054
Secrétaires administratifs et contrôleurs	20 110	5 377	27	22 029
Professions intermédiaires de police et des prisons ⁵	24 304	8 469	35	27 854
Techniciens	21 546	6 215	29	24 076
Agents techniques	17 583	2 820	16	17 685
Maîtrise ouvrière	17 901	2 514	14	17 694
Employés et ouvriers	16 895	3 796	22	17 872
Personnels de la police et des prisons ⁶	18 629	6 450	35	21 425
Employés à partir de l'échelle 4 de catégorie C	17 269	3 917	23	18 334
Autres employés de catégorie C	15 026	2 175	14	15 028
Personnels de service de catégorie C	14 794	1 193	8	13 987
Ouvriers qualifiés de catégorie C échelle 3-4	15 784	1 800	11	15 317
Ouvriers non qualifiés de catégorie C échelle 2	14 368	1 406	10	13 962
Ensemble	24 626	4 395	18	25 006

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie des agents de l'État.

1) Traitement indiciaire brut de base.

2) Rémunérations imposables (autres que le traitement, l'indemnité de résidence et supplément familial de traitement), soit les primes et indemnités diverses et les rémunérations d'activités accessoires.

3) Le taux des primes est égal au quotient des primes par le traitement brut.

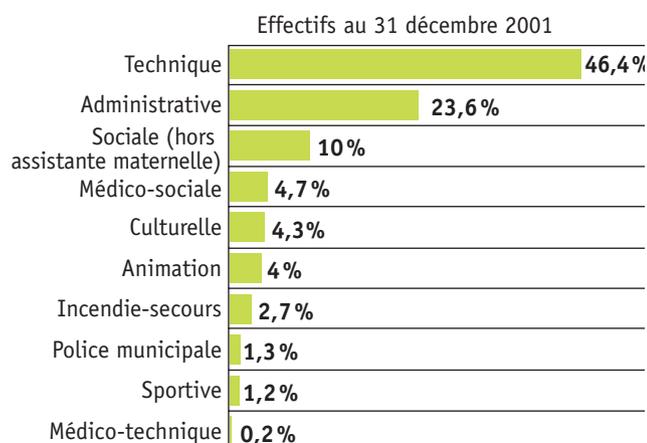
4) Rémunération nette totale, soit le traitement de base, l'indemnité de résidence, le supplément familial de traitement et les primes et indemnités, moins le total des cotisations sociales obligatoires, la CSG et la CRDS.

5) Inspecteurs de police, secrétaires administratifs des prisons...

6) Gardiens de la paix, surveillants...

1.3 Les données relatives à la fonction publique territoriale

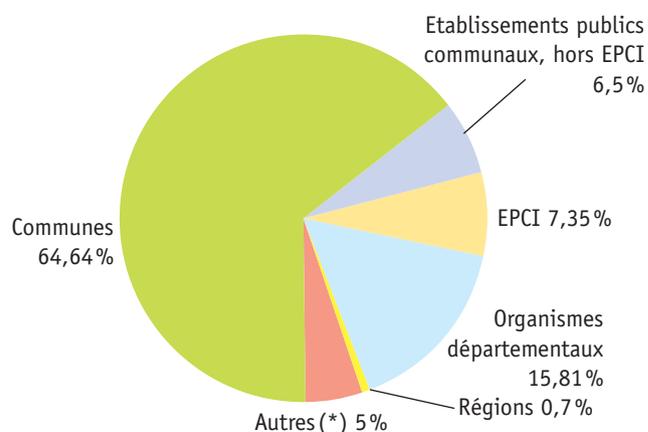
Dans quelles filières travaillent-ils?



Autres : 1,5%

Source : DGCL.

Qui sont leurs employeurs ?



(*) Établissements publics intercommunaux hors EPCI, OPHLM, Opac...

Source : DGCL.

1.4 Les données relatives à la fonction publique hospitalière

Les personnels hospitaliers			
Personnels médicaux - Effectifs en nombre de personnes			
	Établissements publics de santé	Établissements privés de santé	Ensemble
Personnels médicaux Médecins, biologistes, odontologistes, pharmaciens	102 213	55 874	158 087
Sages-femmes et personnels non médicaux - Effectifs en équivalents temps plein			
	Établissements publics de santé	Établissements privés de santé	Ensemble
Personnels soignants et éducatifs dont	461 403	152 669	614 072
Sages-femmes	6 420	2 818	9 238
Personnels d'encadrement du personnel soignant	24 744	7 052	31 796
Infirmiers (1)	176 500	57 616	234 116
Aides-soignants (2)	156 235	42 926	199 161
ASH (3) et autres personnels des services médicaux	73 262	30 500	103 762
Autres	24 242	11 757	35 999
Personnels médicotechniques	32 660	8 169	40 829
Personnels techniques	84 865	26 122	110 987
Personnels administratifs	73 070	32 085	105 155

Source : ministère de l'Emploi et de la solidarité, DREES, 1999

(1) Y compris les infirmiers spécialisés et de secteur psychiatrique (2) Non compris les élèves (3) Agents des services hospitaliers

2. LES MÉTIERS DE LA FONCTION PUBLIQUE

En France, l'administration publique emploie près de 5 millions de personnes

- Fonction publique de l'État (personnels des administrations de l'État): environ 2,5 millions de personnes
 - Fonction publique territoriale (personnels des collectivités territoriales: communes, conseils généraux, conseils régionaux): environ 1,4 million de personnes
 - Fonction publique hospitalière (personnels des établissements hospitaliers publics et de certains établissements)
 - La plupart de ces personnes ont le statut de fonctionnaire. Leur situation de travail est régie par le «statut général des fonctionnaires», composé de:
 - la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
 - la loi du 11 janvier 1984 (fonction publique de l'État),
 - la loi du 26 janvier 1984 (fonction publique territoriale) et la loi du 9 janvier 1986 (fonction publique hospitalière).
- Cet ensemble représente un grand nombre de métiers connus: enseignants, infirmiers, policiers, douaniers, ou moins connus: greffiers des tribunaux, ingénieurs des Ponts, ouvriers professionnels...

L'accès aux métiers

Pour devenir fonctionnaire, il faut:

- posséder la nationalité d'un Etat de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen (Liechtenstein, Islande, Norvège); seuls certains emplois sont réservés aux ressortissants français (police, diplomatie, armées...);
- être en règle avec l'appel de préparation à la défense;
- jouir de ses droits civiques;
- ne pas avoir subi de condamnations incompatibles avec l'exercice des fonctions.

A noter:

Dix nouveaux Etats ont rejoint l'Union européenne le 1^{er} mai 2004, mais seuls les ressortissants de Chypre et de Malte ont immédiatement accès aux concours.

Les métiers de la fonction publique sont en principe accessibles par concours, qui garantissent l'égalité des chances, et sont ouverts à tous les niveaux d'étude:

Concours de catégorie A: ouverts aux candidats titulaires d'un diplôme d'études supérieures (licence, maîtrise...);

Concours de catégorie B: ouverts, en général, aux candidats titulaires du baccalauréat;

Concours de catégorie C: pas de conditions de diplômes, sauf exceptions, ou CAP/BEP. Pour les emplois de

1^{er} niveau de qualification, il existe une procédure de recrutement direct sans concours.

Dans la fonction publique de l'État, les concours sont souvent soumis à une limite d'âge (sauf pour les concours de l'enseignement; la limite d'âge peut, en outre, être supprimée ou reportée dans certains cas précis: candidats handicapés, chargés de famille...).

A noter:

Une proposition de loi tendant à supprimer, sauf exceptions, ces limites d'âge, a été adoptée par l'Assemblée nationale le 15 avril 2004 et est actuellement en cours d'examen par le Sénat. Cette mesure devrait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2005.

Dans la fonction publique territoriale, la plupart des concours sont ouverts sans limite d'âge et sont organisés soit directement par les collectivités, soit par le centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), soit par les centres départementaux de gestion de la fonction publique territoriale.

Dans la fonction publique hospitalière, en dehors des directeurs d'hôpitaux, le recrutement est décentralisé: chaque établissement organise ses propres concours, qui sont souvent des concours sur titres.

A noter:

les recrutements à l'Assemblée nationale, au Sénat, à la Banque de France, dans les organismes sociaux et dans les grandes entreprises publiques (RATP, SNCF, EDF-GDF) relèvent directement de ces organismes.

La carrière

Formation

Les lauréats des concours, notamment en catégorie A, sont souvent conduits à suivre une période de formation obligatoire dans une des écoles administratives, afin d'acquérir les connaissances pratiques et les méthodes de travail nécessaires à leur futur métier: École nationale d'administration, Instituts régionaux d'administration, écoles des Impôts... Dans les autres cas, les lauréats suivent une période de stage probatoire avant d'être titularisés, c'est-à-dire avant de devenir fonctionnaire.

Avancement

Après sa titularisation, le fonctionnaire bénéficie d'une progression de carrière qui s'effectue d'échelon en échelon. Il peut aussi accéder à un grade supérieur, voire à un corps supérieur par le biais d'un concours interne, d'un examen professionnel ou d'une sélection au choix. Il peut également exercer son métier dans un autre ministère ou dans une autre fonction publique, par la voie du «détachement». La rémunération est calculée à partir d'un indice qui correspond à l'échelon; elle est complétée de primes et d'indemnités variables selon le service et l'emploi occupés.

3. LES DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE CONCOURS

Les concours de catégorie A

Définition

Les fonctionnaires chargés de fonctions de conception, de direction et d'encadrement relèvent de la catégorie A. Sont également classés en catégorie A tous les corps d'enseignants.

Condition d'accès

Pour passer un concours externe donnant accès à un corps de catégorie A, il faut disposer en général, au minimum, d'une licence.

Les exceptions :

- quelques concours sont ouverts au niveau BTS-DUT (concours d'accès aux IRA attachés analystes, concours d'assistants ingénieurs des corps de la recherche) ;
- la maîtrise est exigée pour les concours de commissaire de police, pour le concours de l'agrégation et pour le concours externe d'accès à l'École nationale de la magistrature ;
- un diplôme de 3^e cycle de l'enseignement supérieur est nécessaire pour se présenter à certains concours (ingénieurs de recherche par exemple).

Un grand nombre de concours de catégorie A conduisent à une période de formation dans une école administrative, d'une durée d'un à deux ans, préalable à la titularisation. C'est le cas, en particulier, des concours d'accès à l'ENA, aux IRA, des concours d'inspecteurs des impôts et du trésor. Pendant cette formation, les élèves sont rémunérés.

Nombre de postes offerts aux différents concours de catégorie A : environ 35 000 postes par an, dont 30 000 pour les concours de l'enseignement.

Les principaux concours externes de catégorie A de la fonction publique de l'État (plus de 200 postes par an) :

- Professeurs certifiés
- Professeurs des écoles
- Professeurs agrégés
- Conseillers principaux d'Éducation
- Concours interministériels d'accès aux IRA (attachés)
- Inspecteurs du trésor
- Inspecteurs des impôts
- Ingénieurs d'études

Exemples de rémunération (brut mensuel, hors indemnités)

	Début de carrière	Fin de carrière
Attachés	1 522 €	3 420 €
Inspecteurs des impôts, du trésor	1 522 €	3 420 €
Professeurs certifiés, Professeurs des écoles	1 522 €	3 420 €
Professeurs agrégés	1 653 €	4 208 €
Ingénieurs d'études	1 614 €	3 420 €
Administrateurs civils	1 972 €	4 623 €

Les concours de catégorie B

Définition

Les fonctionnaires qui assurent des fonctions d'application et de rédaction sont classés en catégorie B.

Conditions d'accès

Les concours externes de catégorie B sont, en général, ouverts aux titulaires du baccalauréat. Toutefois, certains concours bien que classés en catégorie B nécessitent un diplôme professionnel qui sanctionne une formation professionnelle post-baccalauréat (diplôme d'État d'infirmier, diplôme d'État d'assistant social, BTS...).

Un certain nombre de concours de catégorie B sont organisés au niveau déconcentré ; au lieu d'un seul concours, organisé au niveau national pour pourvoir des postes sur tout le territoire, plusieurs concours sont organisés, dans chaque région où les postes existent. Les candidats ont ainsi l'assurance d'être affectés, pour leur premier poste, dans la région où ils ont passé le concours. C'est en particulier le cas des concours de secrétaires d'administration scolaire et universitaire, qui sont organisés par les rectorats d'académie, mais aussi des concours de secrétaires administratifs de préfecture, organisés par les préfectures de région.

Nombre de postes offerts aux différents concours de catégorie B : environ 5 000 postes par an.

Les principaux concours externes de catégorie B de la fonction publique de l'État (plus de 200 postes par an) :

- Contrôleurs du trésor
- Techniciens supérieurs d'étude et de fabrication de la Défense
- Secrétaires d'administration scolaire et universitaire
- Infirmiers
- Contrôleurs des impôts
- Techniciens de recherche
- Greffiers
- Éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse

Exemples de rémunération (brut mensuel, hors indemnités)

	Début de carrière	Fin de carrière
Secrétaires administratifs	1 268 €	2 244 €
Contrôleurs des impôts, du trésor	1 268 €	2 244 €
Infirmiers	1 342 €	2 331 €
Techniciens de recherche	1 294 €	2 244 €
Techniciens supérieurs	1 342 €	2 331 €

Les concours d'administration générale de catégories B et C

Les emplois de secrétaires, d'agents et d'adjoints administratifs se retrouvent dans tous les ministères, en administration centrale (ministères) et dans les services déconcentrés (préfectures, rectorats, directions départementales ou régionales...), ainsi que dans les services administratifs des établissements publics (notamment les lycées et collèges...).

Le statut de ces personnels (conditions de recrutement, d'avancement, de rémunération...) est le même quel que soit le service d'affectation. Les épreuves des concours sont semblables dans tous les ministères. Ces concours sont organisés soit par chaque ministère, soit en commun par plusieurs ministères. Dans ce dernier cas, les candidats passent une seule série d'épreuves et sont affectés, en cas de réussite, en fonction de leurs vœux et de leur rang de classement.

Ces concours peuvent être déconcentrés (c'est, par exemple, le cas des concours organisés par le ministère de l'Éducation nationale et par le ministère de l'Intérieur pour le recrutement des personnels de préfecture): les candidats s'inscrivent et passent le concours dans la circonscription administrative de leur choix (académie, départements ou régions); en cas de réussite, ils seront affectés, pour leur premier poste, dans cette circonscription.

Conditions d'accès

Secrétaire administratif

- Concours externe: moins de 45 ans, baccalauréat ou diplôme équivalent
- Concours interne: être fonctionnaire ou agent public et justifier de 4 années de service
- Troisième concours: moins de 45 ans, 4 ans d'expérience dans l'exercice:
 - d'activités professionnelles dans le secteur privé (domaines de la gestion administrative, financière ou comptable, ou de la gestion des ressources humaines);
 - ou d'activités en tant que responsable d'association;
 - ou d'un mandat d'élu local.

Adjoint administratif

- Concours externe: moins de 45 ans, pas de condition de diplôme.

- Concours interne: être fonctionnaire ou agent public et justifier d'une année de service civil.

Agent administratif

- Le recrutement se fait sans concours: moins de 55 ans, pas de condition de diplôme.

Fonctions

Les secrétaires administratifs

sont des fonctionnaires de catégorie B, qui assurent des tâches administratives d'application variées. Ils peuvent se voir confier des tâches de rédaction (préparation de documents, réponses au courrier...), de comptabilité, participer à des tâches d'organisation et de contrôle et, selon l'importance du service, à l'encadrement des personnels d'exécution.

Les adjoints et agents administratifs

des administrations de l'État font partie des corps de catégorie C de la fonction publique. Ils sont chargés de tâches administratives d'exécution variées: courrier, classement, comptabilité simple, saisie informatique de données, réception des communications téléphoniques, accueil des visiteurs, préparation de documents pour des réunions... Ils peuvent également exercer des fonctions de secrétariat.

Rémunération (brut mensuel, hors primes et indemnités)

	Début de carrière	Fin de carrière
Secrétaires administratifs	1 268 €	2 244 €
Adjoints administratifs	1 163 €	1 719 €
Agents administratifs	1 146 €	1 474 €

Épreuves des concours

Concours de secrétaire administratif *:

Concours externe

Écrit

- Rédaction d'une note de synthèse à partir de documents pouvant comporter des éléments chiffrés.
- Dissertation sur un sujet d'ordre général.

Oral

- Exposé à partir d'un texte ou d'une citation de portée générale suivi d'une conversation avec le jury.
- Interrogation (au choix du candidat):
 - organisation constitutionnelle de la France et les institutions communautaires/ organisation administrative de la France;
 - problèmes économiques/finances publiques;
 - histoire contemporaine/géographie économique et humaine de la France et principales données économiques relatives aux pays de l'Union européenne.

Concours externe

Écrit

- Rédaction d'une note administrative à partir d'un dos-

sier à caractère technique pouvant comporter des éléments chiffrés

- Réponse à 5 à 10 questions sur un ou plusieurs textes administratifs de portée générale ou à caractère technique.

Oral

- Exposé à partir d'un texte ou d'une citation de portée générale suivi d'une conversation avec le jury.

Les épreuves du troisième concours sont en cours de définition.

Concours d'adjoint administratif *:

Concours externe

Écrit

- Explication d'un texte d'ordre général (questions de compréhension, aptitude à retranscrire et ordonner les idées principales du texte).
- Courts exercices de vocabulaire, orthographe, grammaire et mathématiques.

Concours interne

Écrit

- Rédaction d'une lettre administrative courante.

Concours externe et interne

Oral

- Spécialité Administration générale

Épreuve pratique de mise en situation professionnelle (accueil du public, classement de documents, présentation des éléments d'un dossier).

- Spécialité Administration et dactylographie

Épreuve pratique de mise en situation professionnelle (réception et restitution de communications téléphoniques, gestion d'emplois du temps et utilisation du clavier).

(*) : Pour les concours de secrétaire administratif et d'adjoint administratif, les candidats qui souhaitent être recrutés au ministère des Affaires étrangères doivent obligatoirement subir une épreuve écrite de langue vivante étrangère; ils peuvent également demander à subir une épreuve orale facultative dans une langue différente de celle choisie à l'écrit.

Les concours de catégorie C

Définition

Les corps de fonctionnaires chargés de fonctions d'exécution appartiennent à la catégorie C.

Condition d'accès

Les concours de catégorie C sont ouverts soit sans condition de diplôme (exemples: adjoints administratifs et agents des administrations de l'État), soit aux candidats titulaires du diplôme national du brevet (exemples: agents de recouvrement du trésor, surveillants de l'administration pénitentiaire), soit aux candidats titulaires d'un CAP (ouvriers professionnels) ou d'un BEP (maîtres-ouvriers).

A noter

Un grand nombre de concours de catégorie C de la fonction publique d'État sont organisés au niveau régional ou départemental. Ces concours sont destinés à pourvoir des postes dans le département ou la région concernée. Les candidats ont ainsi l'assurance d'être affectés, pour leur premier poste, dans la région ou dans le département dans lequel ils ont passé le concours. Par exemple, les concours de catégorie C du ministère de l'Éducation nationale sont pour la plupart organisés par les rectors d'académie; les concours d'adjoint administratif et d'ouvrier professionnel de préfecture sont organisés par les préfectures.

Une procédure de recrutement sans concours a été mise en place dans la fonction publique d'État, pour une durée de 5 ans; elle s'applique aux emplois les moins qualifiés. Cette procédure existe déjà dans la fonction publique territoriale et dans la fonction publique hospitalière.

Nombre de postes offerts aux différents concours de catégorie C: environ 13 000 postes par an.

Les principaux concours externes de catégorie C de la fonction publique de l'État (plus de 200 postes par an):

- Gardiens de la paix
- Agents de recouvrement du trésor
- Agents de constatation et d'assiette des impôts
- Adjoints administratifs
- Surveillants de l'administration pénitentiaire
- Agents d'exploitation des travaux publics
- Ouvriers professionnels

Exemples de rémunération

(brut mensuel, hors indemnités)

	Début de carrière	Fin de carrière
Agents administratifs	1 146 €	1 474 €
Agents de service technique	1 146 €	1 474 €
Agents d'exploitation des travaux publics	1 150 €	1 535 €
Ouvriers professionnels	1 150 €	1 535 €
Adjoints administratifs	1 163 €	1 719 €

Les 3^e concours

Le recrutement dans la fonction publique s'ouvre à la société civile

Traditionnellement, le recrutement dans la fonction publique se fait par voie de concours, ouverts soit aux jeunes diplômés (concours externes), soit aux candidats appartenant déjà à l'administration (concours internes). Depuis peu, de nouveaux types de concours sont réservés aux candidats qui ont acquis une expérience dans l'exercice:

- soit d'une activité professionnelle de droit privé (salarié d'une entreprise publique ou privée, indépendant, emplois-jeunes n'ayant pas le statut d'agent public);
- soit d'un mandat d'élu local;
- soit d'une activité associative (salarié ou responsable bénévole).

Ces concours, dits « 3^e concours », permettent d'accéder à :

certaines écoles de la fonction publique

- 3^e concours d'entrée aux Instituts régionaux d'administration (IRA): recrutement d'attachés pour les différents ministères
- 3^e concours d'entrée à l'École nationale d'administration (ENA): recrutement dans les corps de hauts fonctionnaires
- 3^e concours d'entrée à l'École nationale de la magistrature (ENM): recrutement de magistrats

directement à des postes variés, relevant des domaines de l'enseignement, de la recherche, de l'animation, du secteur culturel, du secteur administratif...

Dans la fonction publique de l'État:

Plusieurs dizaines de "3^e concours" ont été mis en place récemment; ils donnent accès à des fonctions variées, du niveau de la catégorie A et B. Quelques exemples :

- Professeurs de sports
- Conseillers d'éducation populaire de la jeunesse
- Personnels enseignants (conseiller d'éducation, professeurs certifiés, professeurs de lycée professionnel, professeurs des écoles)
- Attachés d'administration scolaire et universitaire
- Ingénieurs d'étude
- Assistants ingénieurs
- Ingénieurs de la police scientifique et technique
- Secrétaires administratifs
- Secrétaires techniques de la Caisse des dépôts et consignations
- Techniciens opérationnels de l'Office national des forêts
- Techniciens des établissements publics de l'enseignement technique agricole
- Personnels de l'enseignement agricole (professeurs certifiés, professeurs de lycée professionnel, conseillers principaux de l'enseignement agricole)
- Educateurs de la protection judiciaire de la jeunesse...

Dans la fonction publique territoriale

Une quinzaine de 3^e concours ont été mis en place ou le seront prochainement. Ils donnent accès à des postes très variés, de tous niveaux (catégories A, B et C), dans les filières administratives, techniques, dans la filière culturelle (patrimoine et bibliothèques, enseignement artistique) et dans la filière animation.

Conditions à remplir

Dans certains cas, la condition d'expérience correspond à un secteur d'activité précis; un diplôme est en outre exigé pour les concours de l'enseignement. Enfin, il existe une limite d'âge pour se présenter aux 3^e concours de la fonction publique de l'État (sauf dans l'enseignement).

Les concours d'accès aux instituts régionaux d'administration (IRA)

Que sont les IRA?

Il s'agit de cinq écoles d'application à vocation interministérielle, situées à Bastia, Lille, Lyon, Metz et Nantes. Leur principale mission est d'assurer la formation professionnelle initiale, après concours, des attachés d'administration des différents services de l'État.

Les attachés sont des fonctionnaires d'administration générale, chargés de missions variées: gestion des ressources humaines et des moyens matériels, études dans des domaines juridiques, économiques ou sociaux, encadrement et animation d'équipes, conduite de projets... Certains attachés « analystes » sont spécialisés dans le domaine de l'informatique et des nouvelles technologies.

Le recrutement par la voie des IRA

Les élèves des IRA sont recrutés par concours, ouverts à des candidats d'origines variées: étudiants de 2^e ou 3^e cycle universitaire, candidats ayant une expérience dans l'administration ou dans un autre secteur d'activité... :

Le concours externe s'adresse aux étudiants titulaires au minimum d'une licence ou d'un diplôme équivalent, âgés de 30 ans au plus.

Le concours interne est réservé aux candidats déjà en poste dans l'administration (fonctionnaires ou non titulaires), après 4 ans de services effectifs

Le troisième concours est ouvert aux candidats ayant une expérience d'au moins 5 ans dans le secteur privé ou en tant qu'élu local et âgés de moins de 40 ans.

Les concours généralistes

La plupart des postes (environ 650 postes par an) sont offerts aux trois concours dits « généralistes ». Ces trois concours, organisés par le ministère chargé de la fonction publique, sont communs aux cinq IRA; les lauréats sont répartis entre les différents IRA en fonction de leurs vœux, mais dans la limite des places attribuées à chaque institut. Ces concours débouchent, après la formation d'un an dispensée par les IRA, sur des postes d'administration générale.

Les concours spéciaux analystes

Les attachés spécialisés dans le domaine de l'informatique et des nouvelles technologies sont recrutés par les

trois concours spéciaux « analystes » : dans ce cas, la formation dure 18 mois et a lieu à l'IRA de Lille.

Les conditions à remplir pour le concours interne spécial et le troisième concours spécial sont identiques à celles des concours généralistes. Le concours externe spécial est ouvert aux candidats âgés au plus de 30 ans, titulaires d'une licence ou équivalent, ainsi qu'aux candidats titulaires d'un BTS, d'un DUT ou d'un diplôme équivalent en informatique.

Calendrier

Inscriptions aux concours : avril-mai pour les concours analystes ; mai-juin pour les concours généralistes

Les épreuves des concours

Les épreuves des concours généralistes

- **Pour le concours externe :** 3 épreuves écrites (composition sur un sujet d'ordre général ; questionnaire sur les connaissances générales, le droit public et de l'Union européenne et sur les politiques économiques ; épreuve à option) – une épreuve orale de conversation avec le jury.
- **Pour le concours interne :** 2 épreuves écrites (note à partir d'un dossier administratif, questionnaire sur le droit public et de l'Union européenne et sur les politiques économiques) - une épreuve orale de conversation avec le jury.
- **Pour le troisième concours :** 3 épreuves écrites (commentaire de texte, questionnaire sur le droit public et de l'Union européenne et sur les politiques économiques, épreuve de note sur dossier sur un thème à option) – 2 épreuves orales (entretien sur l'expérience professionnelle et conversation avec le jury).

Les épreuves des concours analystes

- **Pour les trois concours :** 2 épreuves écrites (note de synthèse, épreuve informatique) – 3 épreuves orales (conversation avec le jury, interrogation sur le droit public et le droit de l'Union européenne ou sur les questions économiques et financières, interrogation sur la gestion et le traitement de l'information)

Les candidats peuvent en outre choisir des épreuves facultatives : langue vivante étrangère, exercices physiques pour tous les concours, ainsi qu'une épreuve facultative portant sur la politique de la ville pour le concours interne généraliste.

La formation

La formation dispensée par les IRA se caractérise par quatre lignes directrices :

- **une formation interministérielle :** l'objectif est de donner aux élèves les connaissances pratiques et les compétences professionnelles transversales, nécessaires aux différents métiers des attachés ; elle vise aussi à

favoriser les capacités d'adaptation et d'évolution professionnelle ;

- **une formation professionnelle :** la formation repose sur une pédagogie active, fondée sur l'alternance cycles de formation/stage ; les cycles de formation s'appuient notamment sur les études de cas et le travail en équipe ;
- **une formation en constante adaptation,** qui vise à promouvoir et à accompagner la réforme de l'État et la modernisation de la gestion publique ;
- **une formation ouverte** sur son environnement local, européen et international.

Pendant la formation, les élèves ont le statut de fonctionnaire stagiaire et perçoivent une rémunération. Leurs résultats sont évalués, au travers d'épreuves de contrôle et par l'appréciation de des périodes de stage ; cette évaluation permet aussi d'établir un classement des élèves en fin de formation. Les élèves, dont les résultats sont satisfaisants, choisissent leur premier poste de travail en fonction de leur rang de classement.

Rémunération

- **Pendant la formation :** environ 1485 € mensuel brut pour les élèves externes, 1668 € pour les élèves du concours interne et du troisième concours

- **Après la formation :**

- Rémunération d'un attaché en sortie d'IRA : environ 1640 €

- Rémunération d'un attaché en fin de carrière : environ 3420 €

Cette rémunération est complétée par des primes et indemnités, qui peuvent atteindre 30% de la rémunération totale.

Les attachés peuvent accéder, par la voie de la promotion interne, à des fonctions d'encadrement de niveau supérieur : directeurs de préfecture, conseillers d'administration scolaire et universitaire, administrateurs civils, sous-préfet, conseillers de tribunal administratif et conseillers de chambres régionales des comptes...

4. PRÉPARATION AUX CONCOURS

Il existe plusieurs possibilités pour préparer un concours :

- suivre un cycle d'études adapté au concours que l'on souhaite passer : par exemple, pour les concours de catégorie A, une licence d'administration publique, ou le cycle d'études d'un Institut d'études politiques ;
- s'inscrire dans un cycle de préparation au concours après avoir terminé ses études ;

Pour les concours de catégorie A :

la préparation est assurée par les Instituts et Centres de

Préparation à l'administration générale (IPAG et CPAG) ; il existe également des centres de préparation à l'ENA dans certaines universités et certains IEP (instituts d'études politiques), notamment celui de Paris. Des préparations aux concours sont organisées par les services de formation continue de certaines universités et écoles d'enseignement supérieur. La préparation aux concours de la magistrature est assurée par certaines facultés de droit et dans certains IEP. Pour les concours de l'enseignement, la préparation est assurée par les IUFM (Instituts universitaires de formation des maîtres).

La liste complète des centres de préparation aux concours peut être obtenue auprès de l'Onisep : www.onisep.fr (Rubrique Atlas des formations)

Pour les concours de catégorie B et C :

certaines Greta (groupement d'établissements publics d'enseignement) assurent des actions de préparation à divers concours ; c'est également le cas de certaines mairies de grandes villes (pour la Mairie de Paris : renseignements auprès des mairies d'arrondissement).

Pour les agents travaillant déjà dans l'administration :

l'IGPDE (Institut de gestion publique et du développement économique), rattaché au ministère de l'Économie et des Finances propose une préparation aux concours d'accès à l'ENA et aux IRA. Le CNFPT assure des actions de préparation aux concours de la fonction publique territoriale, en faveur notamment des emplois-jeunes employés par les communes, les départements ou les régions.

Par correspondance :

le CNED (centre national d'enseignement à distance) assure des préparations par correspondance aux concours administratifs de tous niveaux. Des préparations à distance sont également organisées par le CNRP (centre national de promotion rurale) pour les concours du ministère de l'agriculture et de l'ENSP (École nationale de la santé publique) pour les concours relevant du secteur de la santé publique.

Les aides financières et les bourses

Les étudiants qui suivent une préparation à un concours de catégorie A peuvent bénéficier de bourses de service public : renseignements auprès des rectorats ou des Crous.

En 1998 ont été créées des bourses de mérite à l'intention des bacheliers particulièrement brillants qui se destinent aux concours d'accès à l'ENA. Leur attribution dépend de critères sociaux et de la qualité des études secondaires. Ces bourses sont accordées annuellement et peuvent être renouvelées chaque année jusqu'à l'année du concours. Renseignements : auprès de l'ENA (01 49 26 43 72 - www.ena.fr) ou du Cnous (01 44 18 53 00 www.cnous.fr)

Enfin, des actions de préparation aux concours sont plus particulièrement destinées aux demandeurs d'emploi habitant une zone urbaine sensible. Renseignements : auprès des missions locales (adresses sur le site www.emploi-solidarite.gouv.fr).

Se préparer seul

Pour la plupart des concours, vous pouvez obtenir les annales des épreuves des années précédentes ainsi que les rapports des jurys en vous adressant directement au service chargé de l'organisation du concours.

Des ouvrages spécialisés sur certains types d'épreuves de concours sont édités par le CNDP (Centre national de documentation pédagogique), par la Documentation française, ainsi que par un grand nombre d'éditeurs du secteur privé.

5. RECRUTEMENT SANS CONCOURS

Depuis 2002, une procédure de recrutement sans concours a été mise en place pour recruter les fonctionnaires de l'État qui assurent des tâches d'exécution dans les corps de catégorie C.

Pour quels emplois ?

Le recrutement sans concours permet d'accéder aux emplois suivants :

- agents administratifs des administrations de l'État. (tous ministères) ;
- agents des services techniques des administrations de l'État (tous ministères) ;
- téléphonistes et chefs de standard des administrations de l'État (tous ministères) ;
- agents de protection de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides ;
- agents sanitaires ;
- agents techniques de laboratoire des établissements d'enseignement agricole publics ;
- agents techniques de laboratoire des services déconcentrés du ministère de l'agriculture ;
- ouvriers d'entretien et d'accueil des établissements d'enseignement agricole publics ;
- agents des services techniques de formation et de recherche du ministère de l'agriculture ;
- agents techniques d'accueil, de surveillance et de magasinage du ministère de la culture ;
- agents des services techniques de recherche et de formation du ministère de l'éducation nationale ;
- ouvriers d'entretien et d'accueil des établissements d'enseignement du ministère de l'éducation nationale ;
- agents techniques de laboratoire des établissements d'enseignement du ministère de l'éducation nationale et de la culture ;

- agents des services techniques des établissements publics scientifiques et technologiques;
- agents d'administration de l'aviation civile;
- agents des services techniques de l'aviation civile;
- magasiniers des archives de la Cour des comptes et des chambres régionales des comptes;
- magasiniers spécialisés des bibliothèques;
- agents spécialistes de la protection judiciaire de la jeunesse;
- ouvriers d'entretien et d'accueil des maisons d'éducation de la Légion d'honneur;
- agents civils des services hospitaliers qualifiés du service de santé des armées;
- agents techniques de laboratoire de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé.

Comment se déroule la sélection ?

- Un avis de recrutement est publié chaque fois qu'une administration a besoin de recruter; cet avis précise le nombre des postes à pourvoir et la date limite de dépôt des candidatures;
- les candidats déposent un dossier comportant une lettre de candidature et un curriculum vitae détaillé incluant les formations suivies et les emplois occupés;
- une commission examine les dossiers;
- les candidats retenus par la commission sont ensuite auditionnés;
- la liste des candidats déclarés aptes est établie par la commission, dans l'ordre d'aptitude.

6. LE RECRUTEMENT DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS DANS LA FONCTION PUBLIQUE

L'État, les collectivités locales et les établissements sanitaires et sociaux sont tenus d'employer au moins 6% de travailleurs handicapés.

Si vous êtes :

- travailleur reconnu handicapé par la Cotorep, vous pouvez bénéficier d'un dispositif particulier pour l'accès à la fonction publique, et opter pour deux voies :

Le recrutement par concours

Les travailleurs handicapés peuvent déposer une demande auprès de la Cotorep, afin que leur handicap soit reconnu compatible avec l'emploi postulé.

L'avis de la Cotorep est indispensable.

Une fois l'avis de la Cotorep délivré, l'intéressé doit alors s'inscrire directement auprès du service des concours.

La reconnaissance du handicap donne droit :

- un recul de la limite d'âge pour se présenter à un concours,
- un aménagement du déroulement des épreuves selon les possibilités physiques.

La demande d'aménagement des épreuves de concours doit être déposée au moment de l'inscription.

Renseignez-vous auprès des directions du personnel organisant le concours auquel vous désirez vous présenter.

Le recrutement direct

Si vous êtes reconnu travailleur handicapé par la Cotorep, vous pouvez être recruté sous contrat dans des emplois publics pour une période d'un an renouvelable une fois.

Si, à l'issue du contrat, vous remplissez les conditions d'aptitude, vous serez alors titularisé.

Ce mode de recrutement n'est pas ouvert aux travailleurs handicapés ayant déjà la qualité de fonctionnaire.

Le statut des fonctionnaires handicapés

Quel que soit le mode de recrutement, vous avez les mêmes droits et obligations que les autres fonctionnaires.

Votre rémunération et vos indemnités sont les mêmes.

Vous pouvez bénéficier de certains aménagements de votre poste de travail.

Pour se renseigner

- La Cotorep, quel que soit le mode de recrutement,
- aux services du personnel des différentes administrations, des collectivités locales (communes, départements, régions...) et des établissements publics sanitaires et sociaux (hôpitaux...).

2. Calendrier prévisionnel des principaux concours

2.1 LES CONCOURS DE LA FONCTION PUBLIQUE D'ÉTAT ET DE LA VILLE DE PARIS

2.1.1 Concours d'accès aux emplois de catégorie A

Auxquels peuvent faire acte de candidature les candidats possédant un diplôme de l'enseignement supérieur.

SEPTEMBRE

ADMINISTRATIONS	CORPS CONCERNES	DATE des épreuves	DATE LIMITE de retrait des dossiers	DATE LIMITE de dépôt des dossiers	ADMINISTRATION A CONTACTER (pour confirmation des dates, programmes des épreuves, dossier d'inscription...)
Services du Premier ministre	Analystes informaticiens (externe/interne/3 ^e concours) Accès aux Instituts Régionaux d'Administration	1 ^{er} et 2 septembre 2004	3 juin 2004	11 juin 2004	Ministère de la Fonction publique, de la réforme de l'État et de l'aménagement du territoire Direction générale de l'Administration et de la fonction publique 32, rue de Babylone, 75007 Paris Tel : 01 42 75 88 02 Inscription par voie télématique : www.service-public.fr
Services du Premier ministre	Attachés d'administration centrale (généralistes) (externe/interne/3 ^e concours) Accès aux Instituts régionaux d'administration	A déterminer	A déterminer	A déterminer	Ministère de la Fonction publique, de la réforme de l'État et de l'aménagement du territoire Direction générale de l'Administration et de la fonction publique 32, rue de Babylone, 75007 Paris Tel : 01 42 75 88 02 Inscription par voie télématique : www.service-public.fr
Ministère de la Justice - Direction de la protection judiciaire de la jeunesse	Psychologues de la protection judiciaire de la jeunesse	2 et 3 septembre 2004	30 juin 2004	8 juillet 2004	Directions régionales de la protection judiciaire de la jeunesse N° vert : 0 800 037 891 internet : www.justice.gouv.fr
Ministère de l'Équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer	Inspecteur principal des affaires maritimes (IPAM) Professionnel	9 et 10 septembre 2004 (oraux)	Se renseigner	26 juin 2004	- Site internet : www.equipement.gouv.fr/recrutement - Serveur vocal : 08 26 02 27 00 - Bureau des concours des Directions départementales de l'équipement (ou, pour Paris uniquement, de la Direction régionale de l'équipement d'Ile-de-France)
Ministère de l'Équipement, des Transports, du logement, du tourisme et de la mer	Architecture et urbaniste de l'État (AUE) Interne / externe / professionnel	16 septembre 2004	Se renseigner	27 juin 2004	- Site internet : www.equipement.gouv.fr/recrutement - Serveur vocal : 08 26 02 27 00 - Bureau des concours des Directions départementales de l'Équipement (ou, pour Paris uniquement, de la Direction régionale de l'Équipement d'Ile-de-France)
Ministère de l'Équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer	Attaché des Services déconcentrés (ASD) examen professionnel	17 septembre 2004	Se renseigner	19 juin 2004	- Site internet : www.equipement.gouv.fr/recrutement - Serveur vocal : 08 26 02 27 00 - Bureau des concours des Directions départementales de l'Équipement (ou, pour Paris uniquement, de la Direction régionale de l'Équipement d'Ile-de-France)

OCTOBRE

ADMINISTRATIONS	CORPS CONCERNES	DATE des épreuves	DATE LIMITE de retrait des dossiers	DATE LIMITE de dépôt des dossiers	ADMINISTRATION A CONTACTER (pour confirmation des dates, programmes des épreuves, dossier d'inscription...)
Ministère de l'Équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer	Ingénieur des travaux publics de l'État (ITPE) Examen professionnel	octobre 2004	Se renseigner	14 juin 2004	- Site internet : www.equipement.gouv.fr/recrutement - Serveur vocal : 08 26 02 27 00 - Bureau des concours des Directions départementales de l'Équipement (ou, pour Paris uniquement, de la Direction régionale de l'Équipement d'Ile-de-France)
Ministère de l'Équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer	Conseiller technique de service social (CTSS) Interne	7 octobre 2004	Se renseigner	11 juillet 2004	- Site internet : www.equipement.gouv.fr/recrutement - Serveur vocal : 08 26 02 27 00 - Bureau des concours des Directions départementales de l'Équipement (ou, pour Paris uniquement, de la Direction régionale de l'Équipement d'Ile-de-France)
Ministère de l'Équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer	EVA Analyste Examen professionnel	9 octobre 2004	Se renseigner	29 août 2004	- Site internet : www.equipement.gouv.fr/recrutement - Serveur vocal : 08 26 02 27 00 - Bureau des concours des Directions départementales de l'Équipement (ou, pour Paris uniquement, de la Direction régionale de l'Équipement d'Ile-de-France)
Ministère de l'Équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer	EVA Programmeur système d'exploitation (PSE) examen professionnel	16 octobre 2004	Se renseigner	29 août 2004	- Site internet : www.equipement.gouv.fr/recrutement - Serveur vocal : 08 26 02 27 00 - Bureau des concours des Directions départementales de l'Équipement (ou, pour Paris uniquement, de la Direction régionale de l'Équipement d'Ile-de-France)
Ministère de l'Équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer	Ingénieur des travaux publics de l'État (ITPE) Examen professionnel	Octobre 2004	Se renseigner	14 juin 2004	- Site internet : www.equipement.gouv.fr/recrutement - Serveur vocal : 08 26 02 27 00 - Bureau des concours des Directions départementales de l'Équipement (ou, pour Paris uniquement, de la Direction régionale de l'Équipement d'Ile-de-France)
Ministère de l'Économie, des finances et de l'industrie	Inspecteur des impôts	Octobre 2004	Août 2004	Août 2004	Dans les départements : direction des services fiscaux du département de résidence Paris : 9 place Saint-Sulpice, 75292 Paris Cedex 06 Tel. : 01 40 46 45 44 internet : http://www.minefi.gouv.fr
Ministère de l'Intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales	Attaché d'administration centrale session 2005 (concours interne)	Octobre 2004		Septembre 2004	Ministère de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales DGA/DPFAS/SDRF Bureau du recrutement et de la promotion professionnelle Section des Concours Administratifs 01 60 37 12 24 claire.mullier@interieur.gouv.fr Place Beauvau 75800 Paris Cedex 08 internet : www.interieur.gouv.fr
Mairie de Paris	Puéricultrice	4 octobre 2004	08 juillet 2004	08 juillet 2004	Mairie de Paris Direction des ressources humaines Bureau du recrutement 2, rue Lobau 75004 Paris Accueil de 9h00 à 17h00 Tél. : 08.20.00.75.75 http://www.paris.fr Minitel : 3615 Paris code EMP

NOVEMBRE

ADMINISTRATIONS	CORPS CONCERNES	DATE des épreuves	DATE LIMITE de retrait des dossiers	DATE LIMITE de dépôt des dossiers	ADMINISTRATION A CONTACTER (pour confirmation des dates, programmes des épreuves, dossier d'inscription...)
Ministère des Affaires sociales, du travail et de la solidarité	Concours réservé de titularisation dans le corps des attachés de l'emploi et de la formation professionnelle (loi Sapin)	Novembre 2004	Septembre 2004	Septembre 2004	Dagemo - Sous direction des carrières et des compétences - Bureau BGPEF - section concours - 39/43, quai André Citroën - 75902 Paris cedex 15 (mel concours@dagemo.travail.gouv.fr)
Ministère de l'Équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer	Attaché principal des services déconcentrés (APSD) Examen professionnel	13 novembre 2004	Se renseigner	12 septembre 2004	- Site internet : www.equipement.gouv.fr/recrutement - Serveur vocal : 08 26 02 27 00 - Bureau des concours des Directions départementales de l'Équipement (ou, pour Paris uniquement, de la Direction régionale de l'Équipement d'Ile-de-France)
Ministère de la Jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche	Concours de conseiller d'administration scolaire et universitaire (CASU)	8 novembre 2004	1 ^{er} au 25 juin 2004	8 juillet 2004	Ministère de la Jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche Direction des personnels, de la modernisation et de l'administration Bureau des concours DPMA B 7 http://www.education.gouv.fr/personnel/atos/concours.htm

DÉCEMBRE

ADMINISTRATIONS	CORPS CONCERNES	DATE des épreuves	DATE LIMITE de retrait des dossiers	DATE LIMITE de dépôt des dossiers	ADMINISTRATION A CONTACTER (pour confirmation des dates, programmes des épreuves, dossier d'inscription...)
Ministère de la Justice Direction de l'administration pénitentiaire	Directeur de 2 ^e classe des services pénitentiaires	Décembre 2004	Octobre 2004	Octobre 2004	Direction de l'administration pénitentiaire Bureau de la gestion des personnels section du recrutement 13 place Vendôme – 75042 Paris cedex 01 Tel : 01 49 96 29 67 ou 29 69 ou 28 66 Ou site internet : www.justice.gouv.fr
Ministère de la Justice Direction de l'administration pénitentiaire	Directeur technique	Décembre 2004	Octobre 2004	Octobre 2004	Direction de l'administration pénitentiaire Bureau de la gestion des personnels section du recrutement 13 place Vendôme – 75042 Paris cedex 01 Tel : 01 49 96 29 67 ou 29 69 ou 28 66 Ou site internet : www.justice.gouv.fr

A DÉTERMINER

2004

ADMINISTRATIONS	CORPS CONCERNES	DATE des épreuves	DATE LIMITE de retrait des dossiers	DATE LIMITE de dépôt des dossiers	ADMINISTRATION A CONTACTER (pour confirmation des dates, programmes des épreuves, dossier d'inscription...)
4 ^e TRIMESTRE 2004					
Ministère des Sports	Professeurs de sport	Novembre-décembre 2004			Services déconcentrés du ministère des sports www.sports.gouv.fr

2005

ADMINISTRATIONS	CORPS CONCERNES	DATE des épreuves	DATE LIMITE de retrait des dossiers	DATE LIMITE de dépôt des dossiers	ADMINISTRATION A CONTACTER (pour confirmation des dates, programmes des épreuves, dossier d'inscription...)
1 ^{er} SEMESTRE 2005					
Ministère des Affaires sociales, du travail et de la solidarité	Inspecteur du travail (concours interne et externe)	1 ^{er} trimestre 2005	Décembre 2004	Décembre 2004	Dagemo - Sous direction des carrières et des compétences - Bureau BGPEF - section concours - 39/43, quai André Citroën - 75902 Paris cedex 15 (mel concours@dagemo.travail.gouv.fr)
Ministère des Sports	Professeurs de sport	Février 2005	Novembre-décembre 2004	Novembre-décembre 2004	Services déconcentrés du ministère des Sports <i>www.sports.gouv.fr</i>
Ministère des Sports	Conseillers d'éducation populaire et de jeunesse	Février 2005	Novembre-décembre 2004	Novembre-décembre 2004	Services déconcentrés du ministère des Sports <i>www.sports.gouv.fr</i>
Ministère des Sports	Inspecteurs de la jeunesse, des sports et des loisirs	Mars 2005	décembre 2004-janvier 2005	décembre 2004 janvier 2005	Services déconcentrés du ministère des Sports <i>www.sports.gouv.fr</i>
Ministère de la Jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche	Médecins sur titres et travaux externe	A déterminer	7 septembre au 1 ^{er} octobre 2004	15 octobre 2004	Ministère de la Jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche Direction des personnels, de la modernisation et de l'administration Bureau des concours DPMA B 7 <i>http://www.education.gouv.fr/personnel/ atos/concours.htm</i>
Ministère de la Jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche	Médecins sur épreuves externe	25 janvier 2005	7 septembre au 1 ^{er} octobre 2004	15 octobre 2004	Ministère de la Jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche Direction des personnels, de la modernisation et de l'administration Bureau des concours DPMA B 7 <i>http://www.education.gouv.fr/personnel/ atos/concours.htm</i>
Ministère de la Jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche	Médecins sur titres et travaux interne	A déterminer	7 septembre au 1 ^{er} octobre 2004	15 octobre 2004	Ministère de la Jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche Direction des personnels, de la modernisation et de l'administration Bureau des concours DPMA B 7 <i>http://www.education.gouv.fr/personnel/ atos/concours.htm</i>
Ministère de la Jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche	Concours d'attaché d'administration scolaire et universitaire externe (AASU externe)	11 et 12 janvier 2005	2 au 24 septembre 2004	15 octobre 2004	Ministère de la Jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche Direction des personnels, de la modernisation et de l'administration Bureau des concours DPMA B 7 <i>http://www.education.gouv.fr/personnel/ atos/concours.htm</i>

DIVERS

ADMINISTRATIONS	CORPS CONCERNES	DATE des épreuves	DATE LIMITE de retrait des dossiers	DATE LIMITE de dépôt des dossiers	ADMINISTRATION A CONTACTER (pour confirmation des dates, programmes des épreuves, dossier d'inscription...)
Ministère de l'Équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer	Chargé d'études documentaires (CED) Externe / Interne	Date à fixer	Date à fixer	Date à fixer	- Site internet : www.equipement.gouv.fr/recrutement - Serveur vocal : 08 26 02 27 00 - Bureau des concours des Directions départementales de l'Équipement (ou, pour Paris uniquement, de la Direction régionale de l'Équipement d'Ile-de-France)
Ministère de l'Équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer	Officier du corps technique et administratif des affaires maritimes (Octaam) Agents du ministère de l'Équipement et marine nationale	Date à fixer	Date à fixer	Date à fixer	- Site internet : www.equipement.gouv.fr/recrutement - Serveur vocal : 08 26 02 27 00 - Bureau des concours des Directions départementales de l'Équipement (ou, pour Paris uniquement, de la Direction régionale de l'Équipement d'Ile-de-France)
Ministère de l'Équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer	Officier du corps technique et administratif des affaires maritimes (Octaam) Externe	Date à fixer	Date à fixer	Date à fixer	- Site internet : www.equipement.gouv.fr/recrutement - Serveur vocal : 08 26 02 27 00 - Bureau des concours des Directions départementales de l'Équipement ou, pour Paris uniquement, de la Direction régionale de l'Équipement d'Ile-de-France
Ministère de l'Équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer	Administrateur principal des affaires maritimes (APAM)	Date à fixer	Date à fixer	Date à fixer	- Site internet : www.equipement.gouv.fr/recrutement - Serveur vocal : 08 26 02 27 00 - Bureau des concours des Directions départementales de l'Équipement (ou, pour Paris uniquement, de la Direction régionale de l'Équipement d'Ile-de-France)

2.1.2 Concours d'accès aux emplois de catégorie B

Auxquels peuvent faire acte de candidature les candidats possédant le baccalauréat, un diplôme équivalent voir un diplôme spécifique

SEPTEMBRE

ADMINISTRATIONS	CORPS CONCERNES	DATE des épreuves	DATE LIMITE de retrait des dossiers	DATE LIMITE de dépôt des dossiers	ADMINISTRATION A CONTACTER (pour confirmation des dates, programmes des épreuves, dossier d'inscription...)
Ministère de l'Équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer	Contrôleur des affaires maritimes de classe exceptionnelle (Camce) Professionnel	29 septembre 2004	Se renseigner	2 juillet 2004	- Site internet : www.equipement.gouv.fr/recrutement - Serveur vocal : 08 26 02 27 00 - Bureau des concours des Directions départementales de l'Équipement (ou, pour Paris uniquement, de la Direction régionale de l'Équipement d'Ile-de-France)
Ministère de l'Équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer	Inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière de 2 ^e classe (IPCSR) Professionnel	20 septembre 2004	Se renseigner	2 juillet 2004	- Site internet : www.equipement.gouv.fr/recrutement - Serveur vocal : 08 26 02 27 00 - Bureau des concours des Directions départementales de l'Équipement (ou, pour Paris uniquement, de la Direction régionale de l'Équipement d'Ile-de-France)
Ministère de l'Équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer	Contrôleur des travaux publics de l'État (CTPE) Externe	7 et 8 septembre 2004	Se renseigner	16 juillet 2004	- Site internet : www.equipement.gouv.fr/recrutement - Serveur vocal : 08 26 02 27 00 - Bureau des concours des Directions départementales de l'Équipement (ou, pour Paris uniquement, de la Direction régionale de l'Équipement d'Ile-de-France) -
Ministère de l'Équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer	Contrôleur divisionnaire des transports terrestres (CDTT) Examen professionnel	6 septembre 2004	Se renseigner	2 juillet 2004	- Site internet : www.equipement.gouv.fr/recrutement - Serveur vocal : 08 26 02 27 00 - Bureau des concours des Directions départementales de l'Équipement (ou, pour Paris uniquement, de la Direction régionale de l'équipement d'Ile-de-France) -
Ministère de l'Économie, des finances et de l'industrie	Contrôleur du Trésor public (DGCP)	1 ^{er} septembre 2004 (QCM)	9 juin 2004	16 juin 2004	Dans les départements : Trésorier-payeur général du département de résidence Paris : Recette générale des finances, 94, rue Réaumur 75104 Paris cedex 02 Tel. : 01 55 80 85 85 internet : http://www.minefi.gouv.fr
Mairie de Paris	Manipulateur d'électroradiologie médicale (externe)	13 septembre 2004	24 juin 2004	24 juin 2004	Mairie de Paris Direction des ressources humaines Bureau du recrutement 2, rue Lobau 75004 Paris Accueil de 9h00 à 17h00 Tél. : 08.20.00.75.75 http://www.paris.fr Minitel : 3615 Paris code EMP

OCTOBRE

ADMINISTRATIONS	CORPS CONCERNES	DATE des épreuves	DATE LIMITE de retrait des dossiers	DATE LIMITE de dépôt des dossiers	ADMINISTRATION A CONTACTER (pour confirmation des dates, programmes des épreuves, dossier d'inscription...)
Ministère des Affaires sociales, du travail et de la solidarité	Examen professionnel d'accès au corps des contrôleurs du travail (interne)	Octobre 2004	Fin août 2004	Début septembre 2004	Dagemo - Sous direction des carrières et des compétences - Bureau BGPEF - section concours - 39/43, quai André Citroën - 75902 Paris cedex 15 (mel concours@dagemo.travail.gouv.fr)
Ministère des Affaires sociales, du travail et de la solidarité	Concours réservé de titularisation dans le corps des contrôleurs du travail (loi Sapin)	Octobre 2004	Fin août 2004	Début septembre 2004	Dagemo - Sous direction des carrières et des compétences - Bureau BGPEF - section concours - 39/43, quai André Citroën - 75902 Paris cedex 15 (mel concours@dagemo.travail.gouv.fr)
Ministère de l'Équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer	Inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR) Externe/interne	15 octobre 2003	Se renseigner	31 juillet 2003	
Ministère de l'Équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer	Secrétaire administratif de classe exceptionnelle des services déconcentrés (Sacesd) Examen professionnel	12 octobre 2004	Se renseigner	Date à fixer	- Site internet : www.equipement.gouv.fr/recrutement - Serveur vocal : 08 26 02 27 00 - Bureau des concours des Directions départementales de l'Équipement (ou, pour Paris uniquement, de la Direction régionale de l'Équipement d'Ile-de-France)
Ministère de l'Équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer	Secrétaire administratif de classe exceptionnelle d'administration centrale (Saceac) Examen professionnel	Octobre 2004	Se renseigner	Date à fixer	- Site internet : www.equipement.gouv.fr/recrutement - Serveur vocal : 08 26 02 27 00 - Bureau des concours des Directions départementales de l'Équipement (ou, pour Paris uniquement, de la Direction régionale de l'Équipement d'Ile-de-France)
Ministère de la Justice	Assistants de service social de la protection judiciaire de la jeunesse (concours sur titres avec entretien)	Octobre 2004	Septembre 2004	Septembre 2004	Directions régionales de la protection judiciaire de la jeunesse N° vert : 0800 037 891 internet : www.justice.gouv.fr
Mairie de Paris	Secrétaire administratif (externe/interne)	4 octobre 2004	10 juin 2004	10 juin 2004	Mairie de Paris Direction des ressources humaines Bureau du recrutement 2, rue Lobau 75004 Paris Accueil de 9 h 00 à 17 h 00 Tél. : 08.20.00.75.75 http://www.paris.fr Minitel : 3615 Paris code EMP
Mairie de Paris	Educateur de jeunes enfants (externe)	4 octobre 2004	8 juillet 2004	8 juillet 2004	Mairie de Paris Direction des ressources humaines Bureau du recrutement 2, rue Lobau 75004 Paris Accueil de 9 h 00 à 17 h 00 Tél. : 08.20.00.75.75 http://www.paris.fr Minitel : 3615 Paris code EMP

ADMINISTRATIONS	CORPS CONCERNES	DATE des épreuves	DATE LIMITE de retrait des dossiers	DATE LIMITE de dépôt des dossiers	ADMINISTRATION A CONTACTER (pour confirmation des dates, programmes des épreuves, dossier d'inscription...)
Ministère de l'Économie, des finances et de l'industrie	Contrôleur de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes Interne	13 octobre 2004	1 ^{er} septembre 2004	3 septembre 2004	<p>Par courrier : joindre une enveloppe timbrée à 1,02 € : Ecole nationale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes BP 60 34935 Montpellier cedex 09 internet : http://www.minefi.gouv.fr</p> <p>Directions départementales de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes Chef-lieu du département internet : http://www.minefi.gouv.fr</p> <p>Pour Paris uniquement : Direction régionale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes 8, rue Froissart 75153 Paris cedex 03 internet : http://www.minefi.gouv.fr</p>

NOVEMBRE

ADMINISTRATIONS	CORPS CONCERNES	DATE des épreuves	DATE LIMITE de retrait des dossiers	DATE LIMITE de dépôt des dossiers	ADMINISTRATION A CONTACTER (pour confirmation des dates, programmes des épreuves, dossier d'inscription...)
Ministère des Affaires sociales, du travail et de la solidarité	Contrôleur du travail (interne et externe)	Épreuve écrite fin novembre 2004	Fin septembre 2004	Début octobre 2004	Dagemo - Sous direction des carrières et des compétences - Bureau BGPEF - section concours - 39/43, quai André Citroën - 75902 Paris cedex 15 (mel concours@dagemo.travail.gouv.fr)
Ministère de l'Équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer	EVA Programmateur Examen professionnel	8 novembre 2004	Se renseigner	3 septembre 2004	<p>- Site internet : www.equipement.gouv.fr/recrutement</p> <p>- Serveur vocal : 08 26 02 27 00</p> <p>- Bureau des concours des Directions départementales de l'Équipement (ou, pour Paris uniquement, de la Direction régionale de l'Équipement d'Ile-de-France)</p>
Ministère de l'Intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales	Secrétaire administratif de classe exceptionnelle d'administration centrale (concours interne)	Novembre 2004		Juin 2004	<p>Ministère de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales DGA/DPFAS/SDRF Bureau du recrutement et de la promotion professionnelle Section des Concours Administratifs 01 60 37 10 19 florent.fusier@interieur.gouv.fr Place Beauvau 75800 Paris Cedex 08 internet : www.interieur.gouv.fr</p>
Ministère de la Justice Direction de l'administration pénitentiaire	Secrétaires administratifs ce concours sera organisé en partenariat avec d'autres départements ministériels ou d'autres directions de la Chancellerie	Novembre 2004	septembre 2004	Septembre 2004	<p>Direction de l'administration pénitentiaire Bureau de la gestion des personnels section du recrutement 13 place Vendôme - 75042 Paris cedex 01 Tel : 01 49 96 29 67 ou 29 69 ou 28 66 Ou site internet : www.justice.gouv.fr</p>

DÉCEMBRE

ADMINISTRATIONS	CORPS CONCERNES	DATE des épreuves	DATE LIMITE de retrait des dossiers	DATE LIMITE de dépôt des dossiers	ADMINISTRATION A CONTACTER (pour confirmation des dates, programmes des épreuves, dossier d'inscription...)
Ministère de l'Intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales	Secrétaire administratif de classe exceptionnelle de préfecture (concours interne)	Décembre 2004		Juin 2004	Ministère de l'Intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales DGA/DPFAS/SDRF Bureau du Recrutement et de la Promotion Professionnelle Section des Concours Administratifs 01 60 37 13 23 severine.neyrinck@interieur.gouv.fr Place Beauvau 75800 Paris Cedex 08 internet : www.interieur.gouv.fr
Ministère de la Justice Direction de l'administration pénitentiaire	Technicien	Décembre 2004	Octobre 2004	Octobre 2004	Direction de l'administration pénitentiaire Bureau de la gestion des personnels section du recrutement 13 place Vendôme – 75042 Paris cedex 01 Tel : 01 49 96 29 67 ou 29 69 ou 28 66 Ou site internet : www.justice.gouv.fr
Mairie de Paris	Educateur sportif des activités de la natation (externe/interne)	6 décembre 2004	21 octobre 2004	21 octobre 2004	Mairie de Paris Direction des ressources humaines Bureau du recrutement 2, rue Lobau 75004 Paris Accueil de 9 h 00 à 17 h 00 Tél. : 08.20.00.75.75 http://www.paris.fr Minitel : 3615 Paris code EMP
Mairie de Paris	Agent de maîtrise équipements sportifs (externe/interne)	13 décembre 2004	14 octobre 2004	14 octobre 2004	Mairie de Paris Direction des ressources humaines Bureau du recrutement 2, rue Lobau 75004 Paris Accueil de 9 h 00 à 17 h 00 Tél. : 08.20.00.75.75 http://www.paris.fr Minitel : 3615 Paris code EMP
Mairie de Paris	Agent de maîtrise métiers d'art (reliure) Externe/interne	13 décembre 2004	14 octobre 2004	14 octobre 2004	Mairie de Paris Direction des ressources humaines Bureau du recrutement 2, rue Lobau 75004 Paris Accueil de 9 h 00 à 17 h 00 Tél. : 08.20.00.75.75 http://www.paris.fr Minitel : 3615 Paris code EMP
Mairie de Paris	Agent de maîtrise hygiène et salubrité (externe/interne)	13 décembre 2004	14 octobre 2004	14 octobre 2004	Mairie de Paris Direction des ressources humaines Bureau du recrutement 2, rue Lobau 75004 Paris Accueil de 9 h 00 à 17 h 00 Tél. : 08.20.00.75.75 http://www.paris.fr Minitel : 3615 Paris code EMP
Mairie de Paris	Agent de maîtrise logistique et transports (gestion logistique) Externe/interne	13 décembre 2004	14 octobre 2004	14 octobre 2004	Mairie de Paris Direction des ressources humaines Bureau du recrutement 2, rue Lobau 75004 Paris Accueil de 9 h 00 à 17 h 00 Tél. : 08.20.00.75.75 http://www.paris.fr Minitel : 3615 Paris code EMP

A DÉTERMINER

2004

ADMINISTRATIONS	CORPS CONCERNES	DATE des épreuves	DATE LIMITE de retrait des dossiers	DATE LIMITE de dépôt des dossiers	ADMINISTRATION A CONTACTER (pour confirmation des dates, programmes des épreuves, dossier d'inscription...)
3 ^e trimestre 2004					
Ministère de l'Intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales	Assistant de service social session 2004 (concours externe et interne)	4 ^e trimestre 2004		4 ^e trimestre 2004	Ministère de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales DGA/DPFAS/SDRF Bureau du Recrutement et de la Promotion Professionnelle Section des Concours Techniques 01 60 37 12 13 marie-noelle.jolibois@interieur.gouv.fr Place Beauvau 75800 Paris Cedex 08 internet : www.interieur.gouv.fr
4 ^e trimestre 2004					
Ministère de l'Équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer	Secrétaire administratif de classe exceptionnelle d'administration centrale (Saceac) Examen professionnel	Octobre 2004	Se renseigner	Date à fixer	- Site internet : www.equipement.gouv.fr/recrutement - Serveur vocal : 08 26 02 27 00 - Bureau des concours des Directions départementales de l'équipement (ou, pour Paris uniquement, de la Direction régionale de l'équipement d'Ile-de-France)
Ministère de l'Économie, des finances et de l'industrie	Technicien de laboratoire des écoles nationales des mines	Novembre 2004	A préciser	A préciser	Ministère de l'Économie, des finances et de l'industrie, DPMA, sous-direction des ressources humaines, bureau 4C, secteur des concours, 120, rue de Bercy, télédéc 768, 75572 Paris Cedex 12. Accueil de 9 heures à 18 heures Tél. : 01-53-18-75-02, fax : 01 43 18 37 09 internet : http://www.minefi.gouv.fr
Ministère de l'Équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer	Assistant (e) de service social (ASS) Externe/Interne	Décembre 2004 (Oraux)	Se renseigner	Date à fixer	- Site internet : www.equipement.gouv.fr/recrutement - Serveur vocal : 08 26 02 27 00 - Bureau des concours des Directions départementales de l'Équipement (ou, pour Paris uniquement, de la Direction régionale de l'Équipement d'Ile-de-France)

2005

ADMINISTRATIONS	CORPS CONCERNES	DATE des épreuves	DATE LIMITE de retrait des dossiers	DATE LIMITE de dépôt des dossiers	ADMINISTRATION A CONTACTER (pour confirmation des dates, programmes des épreuves, dossier d'inscription...)
1 ^{er} Semestre 2005					
Ministère de la Justice Direction de l'administration pénitentiaire	Chefs de service pénitentiaire	février 2005	Décembre 2004	Décembre 2004	Direction de l'administration pénitentiaire Bureau de la gestion des personnels section du recrutement 13 place Vendôme – 75042 Paris cedex 01 Tél : 01 49 96 29 66 ou 29 64 ou 29 68 Ou site internet : www.justice.gouv.fr

ADMINISTRATIONS	CORPS CONCERNES	DATE des épreuves	DATE LIMITE de retrait des dossiers	DATE LIMITE de dépôt des dossiers	ADMINISTRATION A CONTACTER (pour confirmation des dates, programmes des épreuves, dossier d'inscription...)
Ministère de la Jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche	Technicien de laboratoire Spécialités A, B et C (externe et interne)	24 février 2005	4 au 27 octobre 2004	15 novembre 2004	Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche Direction des personnels, de la modernisation et de l'administration Bureau des concours DPMA B 7 http://www.education.gouv.fr/personnel/atos/concours.htm
Ministère de la Jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche	Technicien de l'éducation nationale Spécialité : Restauration collective Informatique, bureautique, audiovisuel Equipement technique et énergie (externe et interne)	A confirmer	A confirmer	A confirmer	Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche Direction des personnels, de la modernisation et de l'administration Bureau des concours DPMA B 7 http://www.education.gouv.fr/personnel/atos/concours.htm
Ministère de la Jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche	Secrétaire administratif d'administration centrale (externe et interne)	A confirmer	A confirmer	A confirmer	Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche Direction des personnels, de la modernisation et de l'administration Bureau des concours DPMA B 7 http://www.education.gouv.fr/personnel/atos/concours.htm
Ministère de la Jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche	Secrétaire d'administration scolaire et universitaire (externe et interne)	A confirmer	A confirmer	A confirmer	Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche Direction des personnels, de la modernisation et de l'administration Bureau des concours DPMA B 7 http://www.education.gouv.fr/personnel/atos/concours.htm
Ministère de la Jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche	Assistant(e) de service social (externe et interne)	A déterminer	A déterminer	A déterminer	Ces concours seront organisés au cours du 1 ^{er} semestre 2005 à la diligence des recteurs. Afin de connaître les dates d'ouverture et de clôture des registres d'inscriptions, les candidats doivent s'adresser dès le début de l'année scolaire 2004-2005 à la division des examens et concours de l'académie de leur choix www.education.gouv.fr/syst/acad.htm
Ministère de la Jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche	Infirmier(e) concours unique	A déterminer	A déterminer	A déterminer	Ces concours seront organisés au cours du 1 ^{er} semestre 2005 à la diligence des recteurs. Afin de connaître les dates d'ouverture et de clôture des registres d'inscriptions, les candidats doivent s'adresser dès le début de l'année scolaire 2004-2005 à la division des examens et concours de l'académie de leur choix www.education.gouv.fr/syst/acad.htm

2.1.3 Concours d'accès aux emplois de catégorie C

SEPTEMBRE

ADMINISTRATIONS	CORPS CONCERNES	DATE des épreuves	DATE LIMITE de retrait des dossiers	DATE LIMITE de dépôt des dossiers	ADMINISTRATION A CONTACTER (pour confirmation des dates, programmes des épreuves, dossier d'inscription...)
Mairie de Paris	Chef de secteur barragiste (externe)	27 septembre 2004	8 juillet 2004	8 juillet 2004	Mairie de Paris Direction des ressources humaines Bureau du recrutement 2, rue Lobau 75004 Paris Accueil de 9 h 00 à 17 h 00 Tél. : 08.20.00.75.75 http://www.paris.fr Minitel : 3615 Paris code EMP
Mairie de Paris	Dessinateur	27 septembre 2004	24 juin 2004	24 juin 2004	Mairie de Paris Direction des ressources humaines Bureau du recrutement 2, rue Lobau 75004 Paris Accueil de 9 h 00 à 17 h 00 Tél. : 08.20.00.75.75 http://www.paris.fr Minitel : 3615 Paris code EMP

OCTOBRE

ADMINISTRATIONS	CORPS CONCERNES	DATE des épreuves	DATE LIMITE de retrait des dossiers	DATE LIMITE de dépôt des dossiers	ADMINISTRATION A CONTACTER (pour confirmation des dates, programmes des épreuves, dossier d'inscription...)
Mairie de Paris	Maître Ouvrier couvreur (externe/ interne)	18 octobre 2004	8 juillet 2004	8 juillet 2004	Mairie de Paris Direction des ressources humaines Bureau du recrutement 2, rue Lobau 75004 Paris Accueil de 9 h 00 à 17 h 00 Tél. : 08.20.00.75.75 http://www.paris.fr Minitel : 3615 Paris code EMP
Mairie de Paris	Maître Ouvrier électricien spécialisé en automobile (interne)	18 octobre 2004	8 juillet 2004	8 juillet 2004	Mairie de Paris Direction des ressources humaines Bureau du recrutement 2, rue Lobau 75004 Paris Accueil de 9 h 00 à 17 h 00 Tél. : 08.20.00.75.75 http://www.paris.fr Minitel : 3615 Paris code EMP
Mairie de Paris	Maître Ouvrier entretien des bâtiments (externe/ interne)	18 octobre 2004	8 juillet 2004	8 juillet 2004	Mairie de Paris Direction des ressources humaines Bureau du recrutement 2, rue Lobau 75004 Paris Accueil de 9 h 00 à 17 h 00 Tél. : 08.20.00.75.75 http://www.paris.fr Minitel : 3615 Paris code EMP

ADMINISTRATIONS	CORPS CONCERNES	DATE des épreuves	DATE LIMITE de retrait des dossiers	DATE LIMITE de dépôt des dossiers	ADMINISTRATION A CONTACTER (pour confirmation des dates, programmes des épreuves, dossier d'inscription...)
Mairie de Paris	Maître ouvrier frigoriste (externe/ interne)	18 octobre 2004	8 juillet 2004	8 juillet 2004	Mairie de Paris Direction des ressources humaines Bureau du recrutement 2, rue Lobau 75004 Paris Accueil de 9h00 à 17h00 Tél. : 08.20.00.75.75 http://www.paris.fr Minitel : 3615 Paris code EMP
Mairie de Paris	Maître Ouvrier maçon (externe/ interne)	18 octobre 2004	8 juillet 2004	8 juillet 2004	Mairie de Paris Direction des ressources humaines Bureau du recrutement 2, rue Lobau 75004 Paris Accueil de 9h00 à 17h00 Tél. : 08.20.00.75.75 http://www.paris.fr Minitel : 3615 Paris code EMP

NOVEMBRE

ADMINISTRATIONS	CORPS CONCERNES	DATE des épreuves	DATE LIMITE de retrait des dossiers	DATE LIMITE de dépôt des dossiers	ADMINISTRATION A CONTACTER (pour confirmation des dates, programmes des épreuves, dossier d'inscription...)
Ministère de l'Équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer	EVA Programmeur Examen professionnel	8 novembre 2004	Se renseigner	3 septembre 2004	- Site internet : www.equipement.gouv.fr/recrutement - Serveur vocal : 0826022700 - Bureau des concours des Directions départementales de l'Équipement (ou, pour Paris uniquement, de la Direction régionale de l'Équipement d'Ile-de-France)
Mairie de Paris	Adjoint administratif (spécialité accueil et comptabilité) Concours externe, interne et 3 ^e concours	8 novembre 2004	23 septembre 2004	23 septembre 2004	Mairie de Paris Direction des ressources humaines Bureau du recrutement 2, rue Lobau 75004 Paris Accueil de 9h00 à 17h00 Tél. : 08.20.00.75.75 http://www.paris.fr Minitel : 3615 Paris code EMP
Mairie de Paris	Maître Ouvrier mécanicien (externe)	29 novembre 2004	7 octobre 2004	07.10.2004	Mairie de Paris Direction des ressources humaines Bureau du recrutement 2, rue Lobau 75004 Paris Accueil de 9h00 à 17h00 Tél. : 08.20.00.75.75 http://www.paris.fr Minitel : 3615 Paris code EMP
Mairie de Paris	Maître ouvrier mécanicien spécialisé en automobile (externe/interne)	29 novembre 2004	7 octobre 2004	7 octobre 2004	Mairie de Paris Direction des ressources humaines Bureau du recrutement 2, rue Lobau 75004 Paris Accueil de 9h00 à 17h00 Tél. : 08.20.00.75.75 http://www.paris.fr Minitel : 3615 Paris code EMP

ADMINISTRATIONS	CORPS CONCERNES	DATE des épreuves	DATE LIMITE de retrait des dossiers	DATE LIMITE de dépôt des dossiers	ADMINISTRATION A CONTACTER (pour confirmation des dates, programmes des épreuves, dossier d'inscription...)
Mairie de Paris	Maître ouvrier menuisier (externe/interne)	29 novembre 2004	7 octobre 2004	7 octobre 2004	Mairie de Paris Direction des ressources humaines Bureau du recrutement 2, rue Lobau 75004 Paris Accueil de 9 h 00 à 17 h 00 Tél. : 08.20.00.75.75 http://www.paris.fr Minitel : 3615 Paris code EMP
Mairie de Paris	Maître ouvrier monteur en chauffage (externe/interne)	29 novembre 2004	7 octobre 2004	7 octobre 2004	Mairie de Paris Direction des ressources humaines Bureau du recrutement 2, rue Lobau 75004 Paris Accueil de 9 h 00 à 17 h 00 Tél. : 08.20.00.75.75 http://www.paris.fr Minitel : 3615 Paris code EMP
Mairie de Paris	Maître ouvrier peintre (externe/interne)	29 novembre 2004	7 octobre 2004	7 octobre 2004	Mairie de Paris Direction des ressources humaines Bureau du recrutement 2, rue Lobau 75004 Paris Accueil de 9 h 00 à 17 h 00 Tél. : 08.20.00.75.75 http://www.paris.fr Minitel : 3615 Paris code EMP
Mairie de Paris	Maître ouvrier plombier (externe/interne)	29 novembre 2004	7 octobre 2004	7 octobre 2004	Mairie de Paris Direction des ressources humaines Bureau du recrutement 2, rue Lobau 75004 Paris Accueil de 9 h 00 à 17 h 00 Tél. : 08.20.00.75.75 http://www.paris.fr Minitel : 3615 Paris code EMP
Mairie de Paris	Chef d'équipe du nettoyage (externe/interne)	15 novembre 2004	30 septembre 2004	30 septembre 2004	Mairie de Paris Direction des ressources humaines Bureau du recrutement 2, rue Lobau 75004 Paris Accueil de 9 h 00 à 17 h 00 Tél. : 08.20.00.75.75 http://www.paris.fr Minitel : 3615 Paris code EMP

A DÉTERMINER

2004

ADMINISTRATIONS	CORPS CONCERNES	DATE des épreuves	DATE LIMITE de retrait des dossiers	DATE LIMITE de dépôt des dossiers	ADMINISTRATION A CONTACTER (pour confirmation des dates, programmes des épreuves, dossier d'inscription...)
4^e TRIMESTRE 2004					
Ministère de l'Économie, des finances et de l'industrie	Aide technique de laboratoire des écoles des mines	Novembre 2004	A préciser	A préciser	Ministère de l'Économie, des finances et de l'industrie, DPMA, sous-direction des ressources humaines, bureau 4C, secteur des concours, 120, rue de Bercy, télédéc 768, 75572 Paris Cedex 12. Accueil de 9 heures à 18 heures, Tél. : 01-53-18-75-02, fax : 01 43 18 37 09 internet : http://www.minefi.gouv.fr

DIVERS

ADMINISTRATIONS	CORPS CONCERNES	DATE des épreuves	DATE LIMITE de retrait des dossiers	DATE LIMITE de dépôt des dossiers	ADMINISTRATION A CONTACTER (pour confirmation des dates, programmes des épreuves, dossier d'inscription...)
Ministère de l'Équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer	Adjoint administratif des services déconcentrés (AASD) Externe / Interne	Date à fixer	Dates à fixer	Renseignements en Directions départementales de l'Équipement (DDE)	- Site internet : www.equipement.gouv.fr/recrutement - Serveur vocal : 08 26 02 27 00 - Bureau des concours des Directions départementales de l'Équipement (ou, pour Paris uniquement, de la Direction régionale de l'Équipement d'Ile-de-France)
Ministère de l'Équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer	Agent d'exploitation des travaux publics de l'État (AETPE) Externe / Interne	Renseignements en Directions départementales de l'Équipement (DDE)	Dates à fixer	Renseignements en Directions départementales de l'Équipement (DDE)	- Site internet : www.equipement.gouv.fr/recrutement - Serveur vocal : 08 26 02 27 00 - Bureau des concours des Directions départementales de l'Équipement (ou, pour Paris uniquement, de la Direction régionale de l'Équipement d'Ile-de-France)
Ministère de l'Équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer	Ouvrier des parcs et ateliers (OPA) Externe / Interne	Renseignements en Directions départementales de l'Équipement (DDE)	Dates à fixer	Renseignements en Directions départementales de l'Équipement (DDE)	- Site internet : www.equipement.gouv.fr/recrutement - Serveur vocal : 08 26 02 27 00 - Bureau des concours des Directions départementales de l'Équipement (ou, pour Paris uniquement, de la Direction régionale de l'Équipement d'Ile-de-France)
Ministère de l'Équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer	Chef d'équipe d'exploitation des travaux publics de l'État (Ceetpe) Professionnel	Renseignements en Directions départementales de l'Équipement (DDE)	Dates à fixer	Renseignements en Directions départementales de l'Équipement (DDE)	- Site internet : www.equipement.gouv.fr/recrutement - Serveur vocal : 08 26 02 27 00 - Bureau des concours des Directions départementales de l'Équipement (ou, pour Paris uniquement, de la Direction régionale de l'Équipement d'Ile-de-France)
Ministère de l'Équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer	Expert Technique des Services Techniques (ETST) Externe / Interne / Professionnel	Renseignements en Centres d'Etudes Techniques de l'Équipement (CETE) ou dans les laboratoires de l'Équipement	Dates à fixer	Renseignements en Centres d'Etudes Techniques de l'Équipement (CETE) ou dans les laboratoires de l'Équipement	- Site internet : www.equipement.gouv.fr/recrutement - Serveur vocal : 08 26 02 27 00 - Bureau des concours des Directions départementales de l'Équipement (ou, pour Paris uniquement, de la Direction régionale de l'Équipement d'Ile-de-France)
Ministère de la Jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche	Adjoint administratif des services déconcentrés (externe et interne)	A déterminer	A déterminer	A déterminer	Ces concours seront organisés au cours du 1 ^{er} semestre 2005 à la diligence des recteurs. Afin de connaître les dates d'ouverture et de clôture des registres d'inscriptions, les candidats doivent s'adresser dès le début de l'année scolaire 2004-2005 à la division des examens et concours de l'académie de leur choix www.education.gouv.fr/syst/acad.htm

ADMINISTRATIONS	CORPS CONCERNES	DATE des épreuves	DATE LIMITE de retrait des dossiers	DATE LIMITE de dépôt des dossiers	ADMINISTRATION A CONTACTER (pour confirmation des dates, programmes des épreuves, dossier d'inscription...)
Ministère de la Jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche	Aide technique de laboratoire (externe et interne)	A déterminer	A déterminer	A déterminer	Ces concours seront organisés au cours du 1 ^{er} semestre 2005 à la diligence des recteurs. Afin de connaître les dates d'ouverture et de clôture des registres d'inscriptions, les candidats doivent s'adresser dès le début de l'année scolaire 2004-2005 à la division des examens et concours de l'académie de leur choix www.education.gouv.fr/syst/acad.htm
Ministère de la Jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche	Aide de laboratoire (externe et interne)	A déterminer	A déterminer	A déterminer	Ces concours seront organisés au cours du 1 ^{er} semestre 2005 à la diligence des recteurs. Afin de connaître les dates d'ouverture et de clôture des registres d'inscriptions, les candidats doivent s'adresser dès le début de l'année scolaire 2004-2005 à la division des examens et concours de l'académie de leur choix www.education.gouv.fr/syst/acad.htm
Ministère de la Jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche	Maître ouvrier (externe et interne)	A confirmer	A confirmer	A confirmer	Ces concours seront organisés au cours du 1 ^{er} semestre 2005 à la diligence des recteurs. Afin de connaître les dates d'ouverture et de clôture des registres d'inscriptions, les candidats doivent s'adresser dès le début de l'année scolaire 2004-2005 à la division des examens et concours de l'académie de leur choix www.education.gouv.fr/syst/acad.htm
Ministère de la Jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche	Ouvrier professionnel (externe et interne)	A confirmer	A confirmer	A confirmer	Ces concours seront organisés au cours du 1 ^{er} semestre 2005 à la diligence des recteurs. Afin de connaître les dates d'ouverture et de clôture des registres d'inscriptions, les candidats doivent s'adresser dès le début de l'année scolaire 2004-2005 à la division des examens et concours de l'académie de leur choix www.education.gouv.fr/syst/acad.htm

2.1.4 Accès aux emplois militaires

MARINE

Corps concernés	Écoles	Dates des épreuves	Dates limites de dépôt des dossiers	SERVICES A CONTACTER (pour confirmation des dates, programmes des épreuves, dossier d'inscription, etc.)
École de maistrance	Sélection sur dossier candidats bacheliers du niveau terminale à BAC +2		- 16 avril 2004 pour la session de septembre 2004 - 24 septembre 2004 pour la session de janvier 2005	Bureau d'information sur les carrières de la marine, N° Azur : 0810501501 internet : www.marinerecrute.gouv.fr
Ecole d'initiation au pilotage à Lanvéoc Poulmic	Sélection sur dossier Titulaire du BAC		Toute l'année	
Équipage de la flotte :				
Équipage de la flotte	Centre de formation maritime et école de spécialités de la marine	Sélection sur dossier candidats bacheliers du niveau BEP, terminale BAC +2	Toute l'année	Bureau d'information sur les carrières de la marine, N° Azur : 0810501501 internet : www.marinerecrute.gouv.fr
Administrateur principal des affaires maritimes (candidats féminins et masculins)		Non fixée	Non fixée	

ARMÉE DE L'AIR

Corps concernés	Écoles	Dates des épreuves	Dates limites de dépôt des dossiers	SERVICES A CONTACTER (pour confirmation des dates, programmes des épreuves, dossier d'inscription, etc.)
Officiers sous contrat (élèves officiers du personnel navigant) (EOPN) (candidats féminins et masculins)	École de pilotage de l'armée de l'air, à Cognac, puis, une école de spécialisation à Tours, Avord, Toulouse, Dax ou Salon	Toute l'année		Le bureau air information, le plus proche du domicile
Officiers sous contrat (OSC) (candidats féminins et masculins)	Cours spécial de formation des officiers à Salon	Sélection sur dossier Toute l'année		La base aérienne ou le bureau air information, le plus proche du domicile
Personnel non navigant (sous-officiers certifiés élémentaires [CE]) des autres spécialités (candidats féminins et masculins)	Division de la formation militaire à Rochefort, puis une école de spécialisation	Toute l'année		Le bureau air information, le plus proche du domicile
Militaires techniciens de l'air	Centre de formation militaire élémentaire à Saintes	Toute l'année		La base aérienne ou le bureau air information, le plus proche du domicile
Volontaires « aspirant »	Cours spécial de formation des officiers à Salon-de-Provence	Sélection sur dossier toute l'année		La base aérienne ou le bureau air information, le plus proche du domicile
Volontaires dans l'armée de l'air	Centre de formation militaire élémentaire à Saintes	Sélection sur dossier		La base aérienne ou le bureau air information, le plus proche du domicile

GENDARMERIE

Corps concernés	Écoles	Dates des épreuves	Dates limites de dépôt des dossiers	SERVICES A CONTACTER (pour confirmation des dates, programmes des épreuves, dossier d'inscription, etc.)
C - Sous-officiers de gendarmerie	Écoles de gendarmerie de Châtelleraut, Chaumont, Le Mans, Montluçon, Libourne et Châteaulin	Recrutement permanent		Centre d'information et de recrutement ou brigade de gendarmerie la plus proche du lieu de résidence du candidat ou Direction générale de la gendarmerie nationale 35, rue Saint-Didier – 75775 Paris Cedex 16 Tél. : 01 53 65 49 99 - Minitel : 3614 gendarmerie internet : www.gendarmerie.defense.gouv.fr e.mail : recrutement@gendarmerie.defense.gouv.fr
D - Corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale				Centre d'information et de recrutement ou brigade de gendarmerie la plus proche du lieu de résidence du candidat ou Direction générale de la gendarmerie nationale 35, rue Saint-Didier – 75775 Paris Cedex 16 Tél. : 01 53 65 49 99
Spécialités : - administration ; - auto-engins blindés ; - armurerie ; - affaires immobilières ; - restauration collective ; - exploitation des télécommunications ; - imprimeur de labeur ; - militaires infirmiers techniciens des hôpitaux des armées.	École de gendarmerie de Rochefort	Recrutements ponctuels ouverts en fonction des postes à pourvoir		Minitel : 3614 gendarmerie internet : www.gendarmerie.defense.gouv.fr e.mail : recrutement@gendarmerie.defense.gouv.fr
E - Volontaires de la gendarmerie « Gendarmes adjoints »	Ecoles de gendarmerie de Châteaulin, Montargis et Tulle	Recrutement permanent		
F – Aspirants de gendarmerie issus du volontariat				
recrutement ouvert aux :				
- titulaires au minimum d'un diplôme de fin de 1 ^{er} cycle de l'enseignement supérieur (Bac +2) ou	Ecole des officiers de la gendarmerie nationale à Melun	Recrutement permanent		
- titulaires de la préparation militaire supérieure gendarmerie (PMSG) et déclarés « aptes officiers ».				

2.1.5 Recrutements prévisionnels 2004 de la police nationale

Ce calendrier étant établi à titre prospectif, il est conseillé de se renseigner régulièrement auprès du numéro vert d'information sur les carrières de la police nationale au 0 800 22 0 800

CALENDRIER (MIS A JOUR LE 22/01/2004)		date limite de dépôt des candidatures (1)	test de préadmissibilité	résultats des tests	épreuves écrites	résultats écrits	épreuves d'admission	résultats définitifs
COMMISSAIRE DE POLICE Maîtrise ou équivalent (2)								
LIEUTENANT DE POLICE DEUG ou équivalent (2)								
GARDIEN DE LA PAIX	Concours national (3)							
	Concours national (4)							
	Concours déconcentré (5) Paris	25.06.2004			08.09.2004			15.12.2004
	Concours déconcentré (5) Versailles	25.06.2004			08.09.2004			15.12.2004
ATTACHE DE POLICE (concours interne)								
SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF Baccalauréat ou équivalent (2)		Concours déconcentrés: les dates seront fixées par chaque secrétariat général pour l'administration de la police ou service administratif et technique de la police organisateur. Se renseigner auprès de ces derniers.						
ADJOINT ADMINISTRATIF Aucun diplôme		Concours déconcentrés: les dates seront fixées par chaque secrétariat général pour l'administration de la police ou service administratif et technique de la police organisateur. Se renseigner auprès de ces derniers.						
INGÉNIEUR de police technique et scientifique	Recrutement sur titre (concours externe) (7)							
	Concours interne et concours réservé							
TECHNICIEN DES LABORATOIRES Baccalauréat ou équivalent (2)								
AGENT SPÉCIALISE de police technique et scientifique Brevet des collèges ou équivalent (2) (6)		Concours déconcentrés: les dates seront fixées par chaque secrétariat général pour l'administration de la police ou service administratif et technique de la police organisateur. Se renseigner auprès de ces derniers.						

(1) le cachet de la poste faisant foi. - (2) diplômes exigés. - (3) concours organisés par tous les Secrétariats Généraux pour l'Administration de la Police (SGAP), y compris Paris et Versailles. - (4) concours organisés par tous les SGAP, sauf Paris et Versailles (les résidents de ces deux SGAP peuvent postuler dans un autre SGAP de leur choix). - (5) concours organisés par les SGAP de Paris et Versailles (accessibles aux candidats de l'ensemble des SGAP). - (6) concours organisés au sein des SGAP Chaque recrutement est ouvert aux candidats de l'ensemble du territoire, quel que soit leur lieu de résidence. - (7) Examen des dossiers des candidats du 03 au 7 mai 2004.

2.2 CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES CONCOURS TRADITIONNELS, EXAMENS PROFESSIONNELS ET CONCOURS RÉSERVÉS DE LA FPT

Répartition de l'organisation des concours de catégories A, B et C

• CNFPT

a) Siège (niveau national)

- administrateur A
- ingénieur en chef A
- conservateur du patrimoine A
- conservateur de bibliothèques A
- directeur d'établissement d'enseignement artistique (1^{re} et 2^e catégories) A

b) Délégations régionales organisées en Centres interrégionaux de concours (CIC) (niveau déconcentré)

- attaché A
- ingénieur A
- conseiller des activités physiques et sportives A
- attaché de conservation du patrimoine A
- bibliothécaire A
- professeur d'enseignement artistique A
- assistant spécialisé d'enseignement artistique B
- assistant d'enseignement artistique B
- assistant qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques B
- assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques B
- contrôleur de travaux B
- éducateur des activités physiques et sportives B
- chef de service de police municipale B

• Centres de gestion (CDG) (exclusivement)

- conseiller socio-éducatif A
- rédacteur B
- animateur B

Le calendrier des concours organisés par les centres de gestion est disponible sur www.centresdegestion.org. Figurent uniquement ci-après le calendrier des concours traditionnels, examens professionnels de concours réservés organisés par le CNFPT.

• CDG ou collectivités locales non affiliées

- médecin A
- biologiste, vétérinaire, pharmacien A
- psychologue A
- puéricultrice cadre de santé A
- puéricultrice A
- sage-femme A
- cadre de santé infirmier, rééducateur et assistant médico-technique A
- assistant socio-éducatif B
- éducateur de jeunes enfants B
- infirmier B
- moniteur éducateur B
- assistant médico technique B
- rééducateur B
- technicien supérieur B
- auxiliaire de puériculture C
- agent spécialisé des écoles maternelles C
- agent social qualifié C
- auxiliaire de soins C
- aide médico-technique C
- adjoint administratif C
- opérateur des activités physiques et sportives C
- agent de maîtrise C
- agent technique et agent technique qualifié C
- agent de salubrité C
- gardien d'immeubles C
- agent qualifié du patrimoine C
- agent de police municipale C
- garde-champêtre C
- adjoint d'animation C

Cas particuliers :

- Les concours de recrutement de la filière sapeur-pompier sont de la compétence de la direction de la sécurité civile, exceptés les grades non officiers qui relèvent de celle des services départementaux d'incendie et de secours.
- Les agents administratifs, les conducteurs de véhicules, les agents d'entretien, d'animation, du patrimoine, les aides médico-technique et les agents sociaux sont recrutés sans concours.

CONCOURS TRADITIONNELS

FILIERE ADMINISTRATIVE							
Concours	Période de retrait des dossiers d'inscription	Date limite de dépôt des dossiers d'inscription	Période de déroulement (des écrits jusqu'à la date d'établissement de la liste d'admission)	Catégorie	Conditions générales d'inscription*		
					Externe	Interne	3 ^e concours
2004							
Attaché	Du 6 octobre au 31 octobre 2003	Le 7 novembre 2003	Du 3 février 2004 à la dernière semaine de juin 2004	A	BAC + 3	4 ans d'ancienneté	4 ans
Administrateur	Du 17 mai au 11 juin 2004	Le 18 juin 2004	Du 25 octobre 2004 à la dernière semaine de mars 2005	A +	BAC + 3	4 ans d'ancienneté	8 ans
2005							
Attaché	Du 27 septembre au 22 octobre 2004	Le 29 octobre 2004	Du 8 février 2005 à la dernière semaine de juin 2005	A	BAC + 3	4 ans d'ancienneté	4 ans
Administrateur	Du 16 mai au 10 juin 2005	Le 17 juin 2005	Du 17 octobre 2005 à la dernière semaine de mars 2006	A +	BAC + 3	4 ans d'ancienneté	8 ans
2006							
Attaché	Du 3 octobre au 28 octobre 2005	Le 4 novembre 2005	Du 7 février 2006 à la dernière semaine de juin 2006	A	BAC + 3	4 ans d'ancienneté	4 ans
Administrateur	Du 15 mai au 9 juin 2006	Le 16 juin 2006	Du 16 octobre 2006 à la dernière semaine de mars 2007	A +	BAC + 3	4 ans d'ancienneté	8 ans
2007							
Attaché	Du 2 octobre au 27 octobre 2006	Le 3 novembre 2006	Du 6 février 2007 à la dernière semaine de juin 2007	A	BAC + 3	4 ans d'ancienneté	4 ans

FILIERE TECHNIQUE							
Concours	Période de retrait des dossiers d'inscription	Date limite de dépôt des dossiers d'inscription	Période de déroulement (des écrits jusqu'à la date d'établissement de la liste d'admission)	Catégorie	Conditions générales d'inscription*		
					Externe	Interne	3 ^e concours
2004							
Technicien supérieur	Du 17 novembre au 12 décembre 2003	Le 19 décembre 2003	Du 9 mars 2004 à la dernière semaine de juin 2004	B	BAC + 2 technico-professionnel	4 ans d'ancienneté	4 ans
Ingénieur	Du 10 mai au 4 juin 2004	Le 11 juin 2004	Du 5 octobre 2004 à la dernière semaine de février 2005	A	BAC + 5 scientifique et technique	4 ans d'ancienneté	
Ingénieur en chef	Du 17 mai au 11 juin 2004	Le 18 juin 2004	Du 9 novembre 2004 à la dernière semaine d'avril 2005	A +	BAC + 5 scientifique et technique	7 ans d'ancienneté	
2005							
Ingénieur	Du 2 mai au 27 mai 2005	Le 3 juin 2005	Du 4 octobre 2005 à la dernière semaine de février 2006	A	BAC + 5 scientifique et technique	4 ans d'ancienneté	
2006							
Ingénieur	Du mardi 2 mai au 26 mai 2006	Le 2 juin 2006	Du 3 octobre 2006 à la dernière semaine de février 2007	A	BAC + 5 scientifique et technique	4 ans d'ancienneté	
Ingénieur en chef	Du 15 mai au 9 juin 2006	Le 16 juin 2006	Du 7 novembre 2006 à la dernière semaine d'avril 2007	A +	BAC + 5 scientifique et technique	7 ans d'ancienneté	
Contrôleur de travaux	Du 26 juin au 11 août 2006	Le 18 août 2006	Du 5 décembre 2006 à la dernière semaine d'avril 2007	B	BAC	4 ans d'ancienneté	4 ans

FILIERE CULTURELLE / PATRIMOINE - BIBLIOTHEQUES							
Concours	Période de retrait des dossiers d'inscription	Date limite de dépôt des dossiers d'inscription	Période de déroulement (des écrits jusqu'à la date d'établissement de la liste d'admission)	Catégorie	Conditions générales d'inscription*		
					Externe	Interne	3 ^e concours
2004							
Assistant qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Du 19 janvier au 13 février 2004	Le 20 février 2004	Du 4 mai 2004 à la dernière semaine d'octobre 2004	B	BAC + 2 technico-professionnel	4 ans d'ancienneté	4 ans
Conservateur des bibliothèques	Du 26 janvier au 20 février 2004	Le 27 février 2004	Du 6 mai 2004 à la dernière semaine d'octobre 2004	A +	BAC + 3 âge limite : 30 ans	7 ans d'ancienneté	
Conservateur du patrimoine	Du 13 avril au 14 mai 2004	Le 14 mai 2004	Du 24 août 2004 à la dernière semaine de décembre 2004	A +	BAC + 3 âge limite : 30 ans	7 ans d'ancienneté	
Bibliothécaire	Du 28 juin au 13 août 2004	Le 20 août 2004	Du 30 novembre 2004 à la dernière semaine de mars 2005	A	BAC + 3	4 ans d'ancienneté	
2005							
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Du 24 janvier au 18 février 2005	Le 25 février 2005	Du 24 mai 2005 à la dernière semaine d'octobre 2005	B	BAC	4 ans d'ancienneté	4 ans
Conservateur des bibliothèques	Du 24 janvier au 18 février 2005	Le 25 février 2005	Du 3 mai 2005 à la dernière semaine d'octobre 2005	A +	BAC + 3 âge limite : 30 ans	7 ans d'ancienneté	
Conservateur du patrimoine	Avril - mai 2005	Date à préciser ultérieurement	D'août 2005 à la dernière semaine de décembre 2005	A +	BAC + 3 âge limite : 30 ans	7 ans d'ancienneté	
Attaché de conservation du patrimoine	Du 27 juin au 12 août 2005	Le 19 août 2005	Du 29 novembre 2005 à la dernière semaine de mars 2006	A	BAC + 3	4 ans d'ancienneté	4 ans
2006							
Assistant qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Du 16 janvier au 10 février 2006	Le 17 février 2006	Du mercredi 3 mai 2006 à la dernière semaine d'octobre 2006	B	BAC + 2 technico-professionnel	4 ans d'ancienneté	4 ans
Conservateur des bibliothèques	Du 23 janvier au 17 février 2006	Le 24 février 2006	Du mercredi 10 mai 2006 à la dernière semaine d'octobre 2006	A +	BAC + 3 âge limite : 30 ans	7 ans d'ancienneté	
Conservateur du patrimoine	Avril - mai 2006	Date à préciser ultérieurement	D'août 2006 à la dernière semaine de décembre 2006	A +	BAC + 3 âge limite : 30 ans	7 ans d'ancienneté	
Bibliothécaire	Du 26 juin au 11 août 2006	Le 18 août 2006	Du 28 novembre 2006 à la dernière semaine de mars 2007	A	BAC + 3	4 ans d'ancienneté	
FILIERE CULTURELLE / ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE							
Concours	Période de retrait des dossiers d'inscription	Date limite de dépôt des dossiers d'inscription	Période de déroulement (des écrits jusqu'à la date d'établissement de la liste d'admission)	Catégorie	Conditions générales d'inscription*		
					Externe	Interne	3 ^e concours
2004							
Directeur d'établissement d'enseignement artistique 1 ^{re} et 2 ^e catégories	Du 3 novembre au 28 novembre 2003	Le 5 décembre 2003	Du 3 février 2004 à la dernière semaine d'avril 2004	A+	BAC + 3	5 ans d'ancienneté	
Assistant spécialisé d'enseignement artistique	Du 3 mai au 28 mai 2004	Le 4 juin 2004	Du 19 octobre 2004 à la dernière semaine de mars 2005	B	BAC + 2	3 ans d'ancienneté	4 ans

2005							
Professeur d'enseignement artistique	Du 16 mai au 10 juin 2005	Le 17 juin 2005	Du 25 octobre 2005 à la dernière semaine de mars 2006	A	BAC + 3	3 ans d'ancienneté	
2006							
Directeur d'établissement d'enseignement artistique 1re et 2e catégories	Du 31 octobre au 25 novembre 2005	Le 2 décembre 2005	Du 7 février 2006 à la dernière semaine d'avril 2006	A+	BAC + 3	5 ans d'ancienneté	
Assistant d'enseignement artistique	Du 29 mai au 23 juin 2006	Le 30 juin 2006	Du 17 octobre 2006 à la dernière semaine de mars 2007	B	BAC	Pas d'accès en interne	4 ans

FILIERE SPORTIVE							
Concours	Période de retrait des dossiers d'inscription	Date limite de dépôt des dossiers d'inscription	Période de déroulement (des écrits jusqu'à la date d'établissement de la liste d'admission)	Catégorie	Conditions générales d'inscription*		
					Externe	Interne	
2004							
Educateur des activités physiques et sportives	Du 8 septembre au 3 octobre 2003	Le 10 octobre 2003	Du 13 janvier 2004 à la dernière semaine de juin 2004	B	BAC	4 ans d'ancienneté	
2005							
Conseiller des activités physiques et sportives	Du 6 septembre au 1er octobre 2004	Le 8 octobre 2004	Du 18 janvier 2005 à la dernière semaine d'avril 2005	A	BAC + 3	4 ans d'ancienneté	
2006							
Educateur des activités physiques et sportives	Du 5 septembre au 30 septembre 2005	Le 7 octobre 2005	Du 17 janvier 2006 à la dernière semaine de juin 2006	B	BAC	4 ans d'ancienneté	
2007							
Conseiller des activités physiques et sportives	Du 4 septembre au 29 septembre 2006	Le 6 octobre 2006	Du 16 janvier 2007 à la dernière semaine d'avril 2007	A	BAC + 3	4 ans d'ancienneté	

FILIERE POLICE MUNICIPALE							
Concours	Période de retrait des dossiers d'inscription	Date limite de dépôt des dossiers d'inscription	Période de déroulement (des écrits jusqu'à la date d'établissement de la liste d'admission)	Catégorie	Conditions générales d'inscription*		
					Externe	Interne	
2004							
Chef de service de la police municipale	Du 15 septembre au 10 octobre 2003	Le 17 octobre 2003	Du 17 février 2004 à la dernière semaine de septembre 2004 (test psychologique : 16 décembre 2003)	B	BAC	4 ans d'ancienneté	
2006							
Chef de service de la police municipale	Du 12 septembre au 7 octobre 2005	Le 14 octobre 2005	Du 28 février 2006 à la dernière semaine de septembre 2006 (test psychologique : 06 décembre 2005)	B	BAC	4 ans d'ancienneté	

* Pour connaître les conditions précises d'inscription, se reporter à la brochure d'information de chaque concours disponible auprès des délégations régionales du CNFPT et sur le site Internet du CNFPT (www.cnfpt.fr).

EXAMENS PROFESSIONNELS

Examens professionnels : Ils concernent les agents titulaires d'un grade et d'un poste dans la fonction publique territoriale et qui désirent évoluer dans leur cadre d'emplois ou dans le cadre d'emplois immédiatement supérieur.

FILIERE ADMINISTRATIVE				
Examens professionnels	Période de retrait des dossiers d'inscription	Date limite de dépôt des dossiers d'inscription	Période de déroulement (des écrits jusqu'à la date d'établissement de la liste d'admission)	Catégorie
2004				
Attaché examen d'intégration des secrétaires de mairie	Du 10 novembre au 5 décembre 2003	Le 12 décembre 2003	Du 20 avril 2004 à la dernière semaine de juin 2004	A
Attaché principal	Du 12 janvier au 6 février 2004	Le 13 février 2004	Du 20 avril 2004 à la dernière semaine de juin 2004	A
2005				
Attaché examen d'intégration des secrétaires de mairie	Du 8 novembre au 3 décembre 2004	Le 10 décembre 2004	Du 19 avril 2005 à la dernière semaine de juin 2005	A
Attaché principal	Du 17 janvier au 11 février 2005	Le 18 février 2005	Du 19 avril 2005 à la dernière semaine de juin 2005	A
2006				
Attaché examen d'intégration des secrétaires de mairie	Du 7 novembre au 2 décembre 2005	Le 9 décembre 2005	Du 11 avril 2006 à la dernière semaine de juin 2006	A
Attaché principal	Du 16 janvier au 10 février 2006	Le 17 février 2006	Du 11 avril 2006 à la dernière semaine de juin 2006	A
2007				
Attaché examen d'intégration des secrétaires de mairie	Du 6 novembre au 1er décembre 2006	Le 8 décembre 2006	Du 3 avril 2007 à la dernière semaine de juin 2007	A
FILIERE TECHNIQUE				
Examens professionnels	Période de retrait des dossiers d'inscription	Date limite de dépôt des dossiers d'inscription	Période de déroulement (des écrits jusqu'à la date d'établissement de la liste d'admission)	Catégorie
2004				
Ingénieur en chef de 1ère catégorie	Du 17 novembre au 12 décembre 2003	Le 19 décembre 2003	Du 9 mars 2004 à la dernière semaine d'avril 2004	A +
Ingénieur promotion interne	Du 2 août au 17 septembre 2004	Le 24 septembre 2004	Du 16 novembre 2004 à la dernière semaine de janvier 2005	A
Contrôleur de travaux promotion interne	Du 13 septembre au 1er octobre 2004	Le 8 octobre 2004	Du 7 décembre 2004 à la dernière semaine de janvier 2005	B
2005				
Ingénieur promotion interne	Du 1er août au 9 septembre 2005	Le 16 septembre 2005	Du 22 novembre 2005 à la dernière semaine de janvier 2006	A
2006				
Ingénieur en chef	Du 14 novembre au 9 décembre 2005	Le 16 décembre 2005	Du 7 mars 2006 à la dernière semaine d'avril 2006	A +
Ingénieur promotion interne	Du 31 juillet au 8 septembre 2006	Le 15 septembre 2006	Du 14 novembre 2006 à la dernière semaine de janvier 2007	A
FILIERE SPORTIVE				
Examens professionnels	Période de retrait des dossiers d'inscription	Date limite de dépôt des dossiers d'inscription	Période de déroulement (des écrits jusqu'à la date d'établissement de la liste d'admission)	Catégorie
2005				
Educateur des activités physiques et sportives hors classe	Du 15 novembre au 10 décembre 2004	Le 17 décembre 2004	Du 22 février 2005 à la dernière semaine d'avril 2005	B
2006				
Conseiller principal des activités physiques et sportives	Du 14 novembre au 9 décembre 2005	Le 16 décembre 2005	Du 21 mars 2006 à la dernière semaine de juin 2006	A

FILIERE POLICE MUNICIPALE				
Examens professionnels	Période de retrait des dossiers d'inscription	Date limite de dépôt des dossiers d'inscription	Période de déroulement (des écrits jusqu'à la date d'établissement de la liste d'admission)	Catégorie
2005				
Chef de service de la police municipale classe exceptionnelle	Du 15 novembre au 10 décembre 2004	Le 17 décembre 2004	Du 22 février 2005 à la dernière semaine d'avril 2005	B

CONCOURS RÉSERVÉS

Concours réservés: ils concernent les agents non titulaires des collectivités territoriales dont le recrutement a eu lieu après le 14 mai 1996 et entre l'organisation du 1er et du 2e concours de leur cadre d'emplois. Ils doivent en outre remplir des conditions de diplôme et de durée de services publics effectifs.

FILIERE ADMINISTRATIVE				
Concours réservés	Période de retrait des dossiers d'inscription	Date limite de dépôt des dossiers d'inscription	Période de déroulement (des écrits jusqu'à la date d'établissement de la liste d'admission)	Catégorie
2005				
Attaché territorial Pour les spécialités : - gestion du secteur sanitaire et social - analyste - animation	Du 21 novembre au 16 décembre 2005	Le 23 décembre 2005	Du 6 mars 2006 à la dernière semaine d'avril 2006	A

FILIERE TECHNIQUE				
Concours réservés	Période de retrait des dossiers d'inscription	Date limite de dépôt des dossiers d'inscription	Période de déroulement (des écrits jusqu'à la date d'établissement de la liste d'admission)	Catégorie
2006				
Contrôleur de travaux	Du 21 novembre au 16 décembre 2005	Le 23 décembre 2005	Du 6 mars 2006 à la dernière semaine d'avril 2006	B

FILIERE CULTURELLE / ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE				
Concours réservés	Période de retrait des dossiers d'inscription	Date limite de dépôt des dossiers d'inscription	Période de déroulement (des écrits jusqu'à la date d'établissement de la liste d'admission)	Catégorie
2006				
Directeur d'établissement d'enseignement artistique	Du 21 novembre au 16 décembre 2005	Le 23 décembre 2005	Du 20 février 2006 à la dernière semaine de mars 2006	A
Professeur d'enseignement artistique	Du 21 novembre au 16 décembre 2005	Le 23 décembre 2005	Du 3 avril 2006 à la dernière semaine de mai 2006	A
Assistant spécialisé d'enseignement artistique	Du 21 novembre au 16 décembre 2005	Le 23 décembre 2005	Du 3 avril 2006 à la dernière semaine de mai 2006	B
Assistant d'enseignement artistique	Du 21 novembre au 16 décembre 2005	Le 23 décembre 2005	Du 3 avril 2006 à la dernière semaine de mai 2006	B

FILIERE CULTURELLE / PATRIMOINE - BIBLIOTHÈQUES				
Concours réservés	Période de retrait des dossiers d'inscription	Date limite de dépôt des dossiers d'inscription	Période de déroulement (des écrits jusqu'à la date d'établissement de la liste d'admission)	Catégorie
2006				
Conservateur des bibliothèques	Du 21 novembre au 16 décembre 2005	Le 23 décembre 2005	Du 20 février 2006 à la dernière semaine de mars 2006	A+
Conservateur du patrimoine	Du 21 novembre au 16 décembre 2005	Le 23 décembre 2005	Du 20 février 2006 à la dernière semaine de mars 2006	A+
Attaché de conservateur du patrimoine	Du 21 novembre au 16 décembre 2005	Le 23 décembre 2005	Du 20 février 2006 à la dernière semaine de mars 2006	A

FILIERE SPORTIVE				
Concours réservés	Période de retrait des dossiers d'inscription	Date limite de dépôt des dossiers d'inscription	Période de déroulement (des écrits jusqu'à la date d'établissement de la liste d'admission)	Catégorie
2006				
Educateur des activités physiques et sportives	Du 21 novembre au 16 décembre 2005	Le 23 décembre 2005	Du 20 février 2006 à la dernière semaine d'avril 2006	B
Conseiller des activités physiques et sportives	Du 21 novembre au 16 décembre 2005	Le 23 décembre 2005	Du 20 février 2006 à la dernière semaine d'avril 2006	A

3. Les outils

3.1 LES CONCOURS DE LA FONCTION PUBLIQUE SUR INTERNET

Vous êtes intéressé par les concours de la fonction publique ?

Internet peut vous aider.

Plusieurs sites vous donnent en effet des informations sur :

- les concours (dates, épreuves...),
- les métiers auxquels ils donnent accès.

En les consultant, vous pouvez vous faire une idée précise des métiers et de leurs missions et bénéficier des renseignements utiles sur les concours.

Où aller ?

1. La fonction publique d'Etat
www.fonction-publique.gouv.fr



Ce site comporte, bien évidemment, de très nombreuses informations sur la fonction publique, notamment dans sa sous-partie consacrée à la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) avec deux espaces importants : « connaître la fonction publique » et « travailler dans la fonction publique ».

www.enm.justice.fr



Ce site donne une présentation complète des modalités de recrutement au sein de l'École nationale de la magistrature.

www.diplomatie.gouv.fr



Ce site contient un espace dédié à l'emploi qui présente les perspectives de carrière au sein de la diplomatie française et les principaux renseignements utiles (calendrier, nature des épreuves) pour passer les concours et examens du ministère des affaires étrangères.

www.defense.gouv.fr



Ce site contient un espace dédié à l'emploi au sein duquel il est possible d'obtenir une information sur les métiers qui peuvent être exercés au sein des différents corps d'armée (air, marine, terre, gendarmerie). Il est également possible de télécharger sur ce site le calendrier prévisionnel 2003-2004 des emplois militaires.

www.interieur.gouv.fr



Le site du ministère de l'Intérieur contient un espace réservé au recrutement au sein de la police nationale avec des forums sur lesquels des policiers de terrain répondent en direct aux différentes questions: comment postuler, quelles conditions d'admission, quelles rémunérations en début de carrière, quel métier choisir une fois admis (PJ, DST, RG, CRS...), etc.

www.social.gouv.fr



Ce site contient un espace dédié à l'emploi au sein duquel il est possible d'obtenir une présentation des principaux métiers du secteur social avec une classification en fonction du niveau d'études et des informations sur l'ensemble des concours de ce secteur d'activité.

2. La fonction publique hospitalière

www.sante.gouv.fr



Ce site contient un espace dédié à l'emploi au sein duquel il est possible d'obtenir une présentation des principaux métiers de la santé avec un classement par niveau de formation, des informations sur les emplois actuellement à pourvoir et des renseignements sur l'ensemble des concours de ce secteur d'activité.

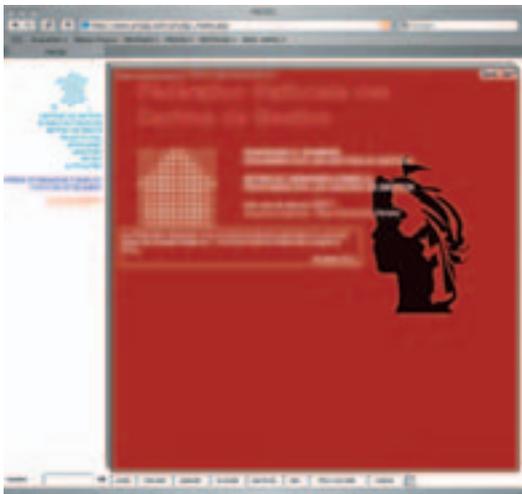
3. La fonction publique territoriale

www.cnfpt.fr



Le site du CNPFT donne notamment une information sur l'ensemble des métiers présents au sein des collectivités locales et fournit aussi des renseignements utiles sur l'ensemble des concours organisés par lui (calendrier, programmes, statistiques, etc.). Il est également possible à partir de ce site de réaliser des pré-inscriptions aux concours. Enfin, il comprend une rubrique «offres d'emplois».

www.uncdg.com



Ce site contient notamment un moteur de recherche qui permet de recenser l'ensemble des concours organisés par les différents centres de gestion départementaux sur l'ensemble du territoire national. Il comprend également une rubrique «offres d'emplois».

www.centresdegestion.org



Ce site contient une présentation rapide de la fonction publique territoriale, des différents centres de gestion et d'un espace consacré aux concours et à l'emploi avec notamment le calendrier des concours organisés par les différents centres de gestion départementaux ou interdépartementaux.

4. Les autres sites

www.emploipublic.com



En s'appuyant sur la Gazette des communes, le Groupe Moniteur vient de lancer un nouveau site internet dédié à l'emploi public, www.emploipublic.com. Conçu comme un portail dédié aux trois fonctions publiques (Etat, hospitalière et territoriale), il comprend des informations sur les métiers, les statuts et les concours. Il comprend également un espace d'actualité et une rubrique importante d'offres emplois actualisée en permanence.

www.lagazettedescommunes.com



Lagazettedescommunes.com est le premier site d'offres d'emploi concernant les collectivités locales. Il contient aussi un espace dédié au statut de la fonction publique territoriale et un autre pour la préparation aux concours avec de très nombreuses fiches de révisions en accès libre.

www.onisep.fr



L'ensemble du site de l'Onisep donne des informations d'orientation sur les métiers et les concours.

- Une rubrique « concours de la fonction publique » permet de sélectionner un concours par catégorie, par niveau de formation acquise et par administration.
- Une rubrique « orientation » détaille, par niveau d'études, les différentes possibilités pour rechercher un emploi et propose des conseils.
- La rubrique « fiches métiers » présente les métiers de l'administration et leur accès.
- L'« Atlas des formations » vous permet de trouver les coordonnées des établissements de formation qui assurent une préparation aux concours.

www.cned.fr



Le Centre national d'enseignement à distance (Cned) est un établissement public du ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la recherche qui assure des missions de formations à distance notamment en matière de préparation aux concours administratifs. Son site internet présente l'ensemble de son offre, près de 3 000 formations, accompagnées de services personnalisés.

www.service-public.gouv.fr



Par exemple, pour obtenir les formulaires d'inscription aux concours de l'Intérieur, de l'Économie, de l'Équipement... et pour se tenir au courant de toutes les téléprocédures ouvertes.



La documentation française met à disposition des candidats aux concours administratifs un espace dédié à la préparation aux concours. Y figurent notamment des dossiers d'actualité et de culture générale. Il est également possible à partir de ce site d'accéder à de nombreux rapports publics et de commander l'ensemble des publications.

3.2 PETIT LEXIQUE DE L'EMPLOI PUBLIC (*)

Administrations centrales

On désigne par administrations centrales les sièges des différents ministères (Finances, Équipement...), en général situés à Paris. Les administrations centrales ont essentiellement un rôle de pilotage: elles participent à l'élaboration des projets de lois ou de décrets, elles pilotent les **services déconcentrés** et veillent à l'application des décisions du Gouvernement.

Administration générale

Cette notion recouvre l'ensemble des fonctions nécessaires à l'action administrative (gestion des ressources humaines, gestion budgétaire, études juridiques, économiques ou générales, secrétariat...). Les fonctions d'administration générale sont exercées principalement par les administrateurs civils, les attachés d'administration, les secrétaires administratifs, les adjoints et les agents administratifs. Selon leur niveau de responsabilité, ces fonctionnaires sont souvent appelés à faire preuve d'une grande polyvalence, en passant par exemple d'un dossier budgétaire à un dossier juridique, d'un sens poussé de l'organisation pour concilier différents types d'activité, d'aptitudes au travail en équipe, et pour ceux qui occupent les fonctions du niveau le plus élevé, au management. Ils peuvent être amenés, au cours

(*) Source: DGAFP, bureau du recrutement et de la formation.

de leur carrière, à se spécialiser dans un domaine plus précis (par exemple la formation, la communication, le contentieux, le contrôle de gestion...).

Carrière

La carrière recouvre l'ensemble des possibilités d'évolution professionnelle. Elle est constituée des possibilités d'avancement au sein d'un même corps, qui sont liées à la fois à l'ancienneté et à la valeur professionnelle, et des possibilités d'accès à un corps de niveau supérieur, soit par la voie des concours internes, soit par la voie des procédures de promotion directe ou de tour extérieur. De façon plus large, les possibilités de mobilité, notamment par la voie du **détachement**, font partie intégrante de la carrière.

Catégories

Il existe trois catégories de fonctionnaires (A, B et C). La catégorie A correspond à des fonctions d'encadrement et de conception, ainsi qu'aux emplois de l'enseignement. Les concours de catégorie A sont ouverts aux personnes titulaires au minimum d'une licence (niveau bac +3). La catégorie B correspond à des postes d'encadrement intermédiaire et d'application, elle est ouverte aux candidats dotés au minimum d'un baccalauréat. La catégorie C regroupe pour l'essentiel des postes d'exécution exigeant souvent la maîtrise d'un métier (cuisinier, électricien...). Un grand nombre de concours de catégorie C sont ouverts sans conditions de diplôme, mais pour certains, il faut être titulaire d'un CAP, d'un BEP ou du brevet des collèges.

Collectivités territoriales

La notion de collectivité territoriale comprend les régions, les départements, les communes ainsi que les établissements publics intercommunaux. Il existe une fonction publique territoriale, distincte de la fonction publique d'État, qui organise ses propres concours.

Concours

Le concours est le mode privilégié de recrutement des fonctionnaires, mais des exceptions ont été fixées par la loi (système des emplois réservés aux anciens militaires, recrutement par contrat de travailleurs handicapés...; certains emplois peu qualifiés sont également accessibles par une procédure de **recrutement sans concours**). Les concours sont classés en catégories, selon le niveau de diplôme exigé pour pouvoir s'y présenter. Les conditions d'accès aux concours (diplôme, âge, ancienneté ou expérience préalable) sont fixées dans le **statut** propre de chaque **corps** de la fonction publique.

Concours nationaux / concours déconcentrés / concours régionaux

L'organisation des concours est dans la plupart des cas nationale; dans ce cas, les lauréats sont nommés sur des

postes vacants sur tout le territoire (sur toute la France et les DOM). L'affectation géographique des lauréats n'est connue qu'en fin de parcours. Dans certains cas (par exemple, certains concours du ministère des finances), tout en étant organisé au niveau national, le concours est destiné à pourvoir les postes d'une région déterminée, connue à l'avance. De nombreux concours (de catégorie B ou C) sont organisés de manière **déconcentrée** (au niveau de l'échelon régional, départemental ou académique). Dans ce cas, les lauréats sont nommés dans la zone dans laquelle ils ont passé le concours. Les concours déconcentrés sont ouverts à tous les candidats, sans condition de domicile.

Concours externe / concours interne / « 3^e concours » / concours unique

Les concours externes sont réservés aux candidats possédant un niveau de diplôme déterminé.

Les concours internes sont réservés aux agents déjà en poste dans une administration après une durée minimale de service.

Les troisièmes concours sont ouverts aux personnes justifiant d'une activité professionnelle (dans le secteur privé, associatif) ou d'un mandat local pendant une durée déterminée. Ce type de concours n'existe que pour certains types d'emplois.

Les postes à pourvoir sont répartis entre ces différents types de concours, en fonction de pourcentages fixés pour chaque corps.

Les concours uniques sont ouverts à toutes les catégories de candidats, aussi bien externes qu'internes. Il n'y a pas dans ce cas de quota de postes réservés à chaque catégorie de candidats.

Concours réservés

Cette expression désigne des concours réservés aux agents **non titulaires** recrutés sur un contrat à durée déterminée, sous certaines conditions précises (seuls sont concernés les agents non titulaires ayant travaillé dans l'administration pendant au moins 2 mois entre le 10 juillet 1998 et le 10 juillet 2000 et qui, au total, ont travaillé dans l'administration pendant au moins 3 ans avant la date de clôture des inscriptions au concours). Ces concours peuvent être organisés jusqu'au 4 janvier 2006.

Concours communs / concours interministériels

Les concours peuvent être organisés par plusieurs ministères, il s'agit alors de concours dits interministériels ou communs. Dans ce cas, les candidats passent une seule série d'épreuves et ont le choix en cas de réussite entre les ministères concernés (dans la limite des postes offerts par chacun).

Concours sur épreuves / concours sur titres

Si la majorité des concours est organisée sous forme

d'épreuves, il existe des concours sur titres ou sur titres et travaux : les candidats sont sélectionnés sur dossier, cette sélection pouvant parfois être accompagnée par des épreuves.

Corps

Un corps correspond à un ensemble de fonctionnaires exerçant des fonctions comparables, avec des conditions de rémunération et un déroulement de carrière identiques. Chaque corps est composé de plusieurs **grades** (par exemple, le corps des attachés d'administration centrale est composé de trois grades : attaché, attaché principal 2^e classe, attaché principal 1^e classe). Les grades sont eux-mêmes subdivisés en **échelons**, gravés par l'agent en fonction, essentiellement, de son ancienneté. A chaque échelon correspond un niveau de rémunération. L'accès au grade supérieur est conditionné par la réussite à une procédure de sélection, qui peut prendre la forme d'un examen professionnel.

Détachement

Un fonctionnaire est dit en position de détachement lorsqu'il exerce ses fonctions dans un autre **corps** que le sien (par exemple un attaché de préfecture exerçant en administration centrale), dans une autre administration (un secrétaire du ministère de la Défense exerçant au ministère de l'Éducation Nationale), dans une entreprise publique (La Poste...).

Si la rémunération de l'agent détaché est assurée par l'administration d'accueil, ses droits à avancement et à la retraite sont toujours gérés par son administration d'origine. Au terme du détachement, l'agent peut réintégrer son corps ou administration d'origine ou être intégré dans son corps de détachement.

Diplômes / équivalence de diplômes

Pour certains concours, les candidats qui ne possèdent pas le diplôme requis mais qui justifient d'un titre ou d'une formation équivalente peuvent déposer une demande de dérogation auprès d'une commission placée auprès du service chargé de l'organisation du concours (cette demande doit être effectuée au moment des inscriptions).

Les candidats qui sont titulaires de diplômes délivrés dans un autre État de l'Union européenne ou dans un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen (Liechtenstein, Norvège, Islande) ont accès à tous les concours, dès lors qu'ils ont obtenu une décision d'équivalence (on parle dans ce cas « d'assimilation » du diplôme). Là aussi, cette demande se fait au moment de l'inscription au concours.

Les mères d'au moins trois enfants et les sportifs de haut-niveau (ont cette qualité les personnes inscrites sur une liste établie par le ministre des sports) bénéficient d'une suppression de la condition de diplôme pour la plupart des concours.

Disponibilité

Cette position particulière du fonctionnaire lui permet de quitter pendant un certain temps le cadre de la fonction publique (par exemple pour élever un enfant, travailler dans le secteur privé ou reprendre ses études...), sans pour autant démissionner. L'agent mis en disponibilité a la garantie d'être réintégré dans son grade (et non dans le même poste). Son déroulement de carrière (droit à avancement, droit à retraite...) est suspendu durant toute la période de mise en disponibilité.

Écoles administratives

Il s'agit d'écoles ou d'instituts de formation, rattachés aux différents ministères, qui assurent la formation professionnelle des fonctionnaires. Il peut s'agir d'actions de formation dites «formation initiale», c'est-à-dire d'actions ou de cycle de formation organisés à l'intention des agents qui viennent de réussir un concours, en vue de leur donner les connaissances pratiques et les méthodes de travail nécessaires à leurs futurs emplois. Il peut s'agir aussi d'actions de formation continue.

L'École nationale d'administration et les Instituts régionaux d'administration sont des écoles interministérielles : ils préparent à des fonctions relevant des différents ministères. La plupart des ministères ont leurs propres écoles, qui préparent à des fonctions précises : école nationale des impôts, instituts universitaires de formation des maîtres, école nationale des travaux publics de l'État, école nationale de la météorologie, école nationale de la magistrature...

Emploi / grade

L'organisation de la fonction publique est fondée sur le principe de séparation du grade et de l'emploi. L'emploi correspond à un poste de travail précis. Les emplois sont regroupés en corps, dans la fonction publique de l'État et en cadres d'emplois dans la fonction publique territoriale. Chaque corps est constitué en grades.

Les fonctionnaires ne sont pas titulaires de leur emploi. Ils sont en revanche titulaires de leur grade, qui ne peut leur être retiré qu'en cas de mesure disciplinaire.

Examen professionnel

Les examens professionnels, qui sont en général composés d'une ou plusieurs épreuves (souvent des entretiens professionnels) sont organisés dans le cadre de la promotion interne, c'est-à-dire en vue d'un changement de grade ou de corps ; ils ne sont donc ouverts qu'aux fonctionnaires **titulaires**.

Fonction publique

On distingue traditionnellement trois fonctions publiques : la fonction publique d'État qui regroupe les agents travaillant dans les administrations d'État (ministères, préfectures, services déconcentrés, établissements publics

nationaux...), la fonction publique territoriale regroupant les agents travaillant dans les **collectivités territoriales** et la fonction publique hospitalière regroupant les agents travaillant dans les établissements publics de santé et d'aide sociale (hôpitaux, maisons de retraite...).

Limite d'âge

Il existe une limite d'âge pour un grand nombre de concours relevant de la fonction publique. Cette limite est fixée à 45 ans en général pour les concours des **catégories B et C**, et souvent plus bas (40 ans, 30 ans voire moins) pour les concours de **catégorie A**. Mais de nombreux concours sont accessibles sans limite d'âge, en particulier tous les concours d'enseignants. La limite d'âge a été supprimée en 1990 pour les concours internes.

Les concours de la fonction publique territoriale sont presque tous accessibles sans limite d'âge, à l'exception des concours de conservateur du patrimoine, de conservateur des bibliothèques et des concours de la filière sapeur-pompier.

Lorsqu'une limite d'âge existe, certaines catégories de candidats bénéficient d'une dérogation ; ces dérogations sont accordées en fonction de la situation familiale (suppression de la limite d'âge en faveur des mères de 3 enfants et plus, des femmes veuves, divorcées ou séparées judiciairement, des femmes et des hommes célibataires ayant au moins un enfant à charge ; recul de la limite d'âge d'un an par enfant ou par personne handicapée à charge ; report à 45 ans de la limite d'âge pour les mères d'au moins un enfant candidates aux concours de catégorie A), en fonction du temps de service national ou de service militaire accompli ; les candidats handicapés et les sportifs de haut-niveau bénéficient également de dérogations.

Liste d'aptitude

Contrairement aux lauréats des concours de la fonction publique d'État nommés directement sur un poste (après une période de **stage**, ou dans certains cas, après une période de formation), les lauréats des concours de la fonction publique territoriale sont inscrits sur liste d'aptitude (valable un an, renouvelable deux fois). Ils doivent ensuite faire eux-mêmes les démarches auprès des collectivités territoriales (envoi de lettres de motivation) afin de se faire recruter durant la période de validité de la liste d'aptitude.

Mise à disposition

Cette position se rapproche de celle du **détachement** l'exception du fait que l'agent reste rémunéré par son administration d'origine.

Mobilité

Le terme de mobilité englobe toutes les possibilités de changement de poste : il peut s'agir d'une mobilité géo-

graphique, par le biais des mutations, ou d'une mobilité fonctionnelle, c'est-à-dire un changement de domaine d'activité. La mobilité fonctionnelle s'exerce en général par la voie du détachement, mais peut aussi résulter d'un simple changement d'affectation au sein d'une même administration ou de la réussite à un concours.

Notation

Chaque fonctionnaire reçoit une note annuelle, qui a pour but de porter une appréciation chiffrée et littérale sur sa valeur professionnelle. A partir de 2004, cette notation sera systématiquement accompagnée d'un entretien d'évaluation par le supérieur hiérarchique direct. Cet entretien a pour objectif de dresser un bilan de la période écoulée et de fixer des objectifs pour l'avenir, ainsi que d'examiner les besoins de formation de l'agent et ses perspectives d'évolution professionnelle.

Recrutement sans concours

Ce mode de recrutement ne concerne que les emplois les moins qualifiés de catégorie C des trois fonctions publiques. Dans la fonction publique de l'État, la sélection se déroule de la manière suivante :

- publication d'un avis de recrutement
- dépôt de dossier par le candidat (CV et lettre de motivation)
- examen des dossiers par une commission
- pour les candidats retenus : audition et examen du dossier pour les candidats extérieurs à l'administration, examen du dossier administratif pour les agents déjà en poste dans l'administration
- établissement de la liste des candidats déclarés aptes

Services déconcentrés

Placés le plus souvent sous l'autorité des préfets, les services déconcentrés mettent en œuvre, à l'échelon local, les décisions prises au plan national. Ils coordonnent également l'action de l'État et celle des collectivités territoriales. On citera à titre d'exemple les directions régionales des affaires culturelles ou les directions départementales des services fiscaux.

Spécialités

Les emplois de certains corps sont répartis entre plusieurs spécialités professionnelles (dans certains cas, on parle aussi de « branches d'activité », de « domaines » ou de « disciplines »).

Dans ce cas, le concours est organisé par spécialités : les candidats doivent choisir au moment de leur inscription la spécialité à laquelle ils souhaitent accéder. En cas de réussite, ils ne peuvent être nommés sur un emploi correspondant à une spécialité différente de celle choisie.

Stage

Le stage constitue une période probatoire (de 6 mois à 2 ans), ayant lieu entre la réussite à un concours et la nomination dans un grade. Si le stagiaire a montré durant le stage qu'il possédait les compétences requises pour occuper son emploi, il est alors titularisé. Dans le cas contraire, il existe plusieurs possibilités : le stage peut être prolongé, le stagiaire peut être licencié ou réintégré dans son corps d'origine s'il était déjà fonctionnaire.

Dans certains cas, le stage est précédé ou remplacé par une période de formation dans une **école administrative**. C'est le cas pour beaucoup de concours de catégorie A. Cette formation a pour objet de donner aux futurs fonctionnaires les connaissances pratiques et les méthodes de travail nécessaires à leurs futures fonctions.

Statut

Le statut général est une loi qui règle les différentes étapes de la carrière du fonctionnaire, de son recrutement à sa retraite. Le statut général des fonctionnaires énonce les droits et obligations de tous les fonctionnaires. A cela s'ajoutent les statuts des trois fonctions publiques (d'État, territoriale, hospitalière).

En plus de ces règles générales, le statut particulier de chaque corps est fixé par un décret qui détermine les missions confiées aux membres de ce corps, les conditions de recrutement (par exemple, les conditions de diplôme), les obligations éventuelles en terme notamment de mobilité ou de formation, les règles d'avancement, de rémunération...

Titularisation / titulaire / non-titulaire

Un candidat ayant réussi un concours de la fonction publique et achevé avec succès sa période de stage ou de formation est titularisé (il passe du statut de fonctionnaire stagiaire à celui de titulaire). Il devient titulaire de son grade et peut véritablement débiter sa **carrière** au sein de la fonction publique.

Est qualifiée de non-titulaire une personne travaillant dans la fonction publique mais n'ayant pas le statut de fonctionnaire. Un non-titulaire ne bénéficie donc pas de la sécurité de l'emploi.

Traitement

On appelle traitement la rémunération des fonctionnaires. Le traitement est composé de plusieurs éléments. Le traitement de base (appelé aussi « traitement indiciaire ») est calculé d'après un indice correspondant à l'échelon atteint dans le grade. Il est complété par une indemnité de résidence plus éventuellement un supplément familial de traitement, et par des primes et indemnités diverses (le régime indemnitaire, c'est-à-dire l'ensemble de ces primes et indemnités, est variable mais peut atteindre un montant important, jusqu'à 30% du traitement).

3.3 ADRESSES UTILES

1. Les ministères

Ministère des Affaires étrangères

Direction Générale de l'administration

Bureau des concours et examens professionnels
23, rue La Pérouse - 75775 Paris cedex 16
Tél. : 01.43.17.61.94 (répondeur) - 01.43.17.63.76
internet: www.diplomatie.gouv.fr

Bureau commun du service national en coopération

57, Bd des Invalides - 75700 Paris
Tél. : 01.43.17.66.99
Internet: www.cooperation.gouv.fr

Agence pour l'enseignement français à l'étranger

57, Bd des Invalides - 75700 Paris
Tél. : 01.43.17.96.73

Maison des Français à l'étranger

34, rue La Pérouse - 75775 Paris cedex 16
Tél. : 01.43.17.60.79
Internet: www.mfe.org

Délégation de la coopération et de la francophonie

Direction de l'administration générale
Bureau de la formation professionnelle et des concours
20, rue Monsieur - 75700 Paris 07 SP
Tél. : 01.43.17.66.99
Internet: www.cooperation.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales

Direction générale de l'administration

Bureau des concours
78, rue de Varenne - 75349 Paris 07 SP
Tél. : 01.49.55.53.99
Internet: www.agriculture.gouv.fr

Office national des forêts

ONF - Département des affaires générales

2, avenue de Saint-Mandé - 75750 Paris cedex 12
Tél. : 01.40.19.58.54. Internet: www.onf.fr

Office national interprofessionnel des céréales - ONIC

21, avenue Bosquet - 75341 Paris cedex 07
Tél. : 01.44.18.20.00
Internet: www.onic.fr

Ministère de l'Ecologie et du développement durable

Direction générale de l'administration, des finances et des affaires internationales

20, Avenue de Ségur - 75302 Paris 07 SP
Tél. : 01.42.19.20.21 ou 01.42.19.19.90 (Serveur vocal)
Internet: www.environnement.gouv.fr

Ministère de la Culture et de la communication

Direction de l'administration générale

Bureau des concours
4, rue de la Banque - 75002 Paris
Secrétariat des concours: 01.40.15.86.93
Accueil: lundi - vendredi 13 h / 17 h
Internet: www.culture.gouv.fr

Manufacture de Sèvres

4, Grande Rue - 92310 Sèvres
Tél. : 01.45.34.34.00
(Recrutements: Ministère de la Culture)

Manufactures nationales des Gobelins, de Beauvais et de la savonnerie

Administration générale
1, rue Berbier du Mets - 75013 Paris
Tél. : 01.44.08.52.00
(Recrutements: Ministère de la Culture)

Ministère de la Défense

Direction de la fonction militaire et du personnel civil

Bureau des concours et emplois réservés
26, Bd Victor - 00463 Armées
Tél. : 01.45.52.50.88
Accueil: 5 bis, avenue de la Porte de Sèvres, 75015 Paris
Internet: www.defense.gouv.fr

Office national des anciens combattants et victimes de guerre

Hôtel national des Invalides - 75700 Paris
Tél. : 01.49.55.62.00

Caisse nationale militaire de sécurité sociale

Bureau des concours
247, avenue Jacques Cartier - 83090 Toulon cedex 09
Tél. : 04.94.16.36.00 poste 36-421

Ministère de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Direction des personnels administratifs, ouvriers et de santé

Bureau des concours administratifs - DAPTE
110, rue de Grenelle
75357 Paris 07 SP
Tél. : 01.55.55.24.95
Internet: www.education.gouv.fr

Concours d'enseignants

Province: Division des examens et concours des rectorats

Étranger: s'adresser à l'ambassade de France
Paris et la région Ile-de-France:
SIEC - 7, rue Ernest Renan - 94114 Arcueil cedex
Tél. : 01.49.12.23.00

Direction des personnels de la modernisation et de l'administration (DPMA B5)

Bureau des personnels Itarf (Ingénieurs techniques administratifs de recherche et de formation)
142, rue du Bac - 75007 Paris
Tél. : 01.55.55.01.05
Internet: www.recherche.gouv.fr

Ministère de l'Economie, des finances et de l'industrie

Direction du personnel et de l'administration

DPMA Bureau 4C - Télédéc 768
120, rue de Bercy - 75572 Paris cedex 12
Tél. : 01.53.18.75.02 à 09 (concours)
Internet: www.minefi.gouv.fr

Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)

Cellule « concours et examens » Timbre C 210
18, bd Adolphe Pinard - Bureau 903
75675 Paris cedex 14
Tél. : 01.41.17.54.95
Internet: www.insee.fr

Concurrence, consommation et répression des fraudes

Province: Direction de la concurrence, consommation et répression des fraudes du département de résidence
Paris et la région parisienne: Direction générale
59, bd Vincent Auriol
Télédéc 212 - 75703 Paris cedex 13
Tél. : 01.44.97.32.70

Trésor

Province: Trésorier-Payeur Général du département de résidence
Paris et la région parisienne:
Receveur Général des Finances
94, rue Réaumur - 75104 Paris cedex 02
Tél. : 01.55.80.85.92

Douanes

Province: Directions interrégionales et départementales des Douanes
Paris et la région Ile-de-France:
Direction interdépartementale des Douanes d'Ile-de-France
Service des examens et concours
3, rue de l'Église - BP 21,
94471 Boissy-Saint-Léger Cedex

Tél. : 01.45.10.23.47
Internet:
<https://www.concours.douanes.finances.gouv.fr>

Impôts

Province: Direction des services fiscaux du département de résidence
Paris et la région Ile-de-France:
Direction spécialisée des impôts de Paris
Cellule des concours
9, place Saint-Sulpice - 75292 Paris cedex 06
Tél. : 01.40.46.45.44

Monnaie et médailles

Direction des Monnaies et Médailles
Bureau de l'administration générale
Section Recrutement
11, quai de Conti - 75270 Paris cedex 06
Tél. : 01.40.46.56.66
Internet: www.monnaiedeparis.fr

Centre français du commerce extérieur

10, avenue d'Iéna - 75783 Paris cedex 16
Tél. : 01.40.73.30.00.
Internet: www.cfce.fr

Ministère de la Fonction publique et de la réforme de l'Etat

Direction générale de l'administration et de la fonction publique

DGAFP - Cellule concours
32, rue de Babylone - 75700 Paris SP 07
Tél. : 01.42.75.88.02
Accueil: lundi - jeudi 9 h / 18 h et vendredi 9 h / 17h30
Internet: www.fonction-publique.gouv.fr

École nationale d'administration (ENA)

Service concours et examens
13, rue de l'Université,
75343 Paris cedex 07
Tél. : 01.49.26.43.35 (externe) et 29 (interne)
01.49.26.43.03 (concours) et 20 (autres)
Internet: www.ena.fr

Institut régional d'administration de Lille

49, rue Jean Jaurès
BP 213 59018 Lille cedex
Tél. : 03.20.29.87.10
Internet: www.ira-lille.gouv.fr

Institut régional d'administration de Bastia

Quai des Martyrs
29297 Bastia cedex
Tél. : 04.95.32.87.00
Internet: www.ira-bastia.fr

Institut régional d'administration de Nantes

1, rue de la Bourgeonnière
BP 82234 44322 Nantes cedex
Tél. : 02.40.74.34.77

Institut régional d'administration de Lyon

Parc de l'Europe Jean Monet
BP 2076 69916 Villeurbanne cedex

Institut régional d'administration de Metz

15, avenue de Lyon, 57070 Metz
Tél. : 03.87.75.44.11
Internet: www.ira-metz.fr

Ministère de l'Équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer

Bureau du recrutement D DPS/RF1

92055 Paris La Défense cedex 04
Tél. : 01.40.81.75.00 (10 h / 15 h)
Serveur vocal: 08.36.68.27.00
Accueil public: lundi - jeudi 10 h / 12 h vendredi 15h30 / 16h30 Site: Accueil Tour Pascal B de La Défense
Internet: www.equipement.gouv.fr//recrutements

École nationale des travaux publics de l'État (Entpe)

Rue Maurice Audin - 69518 Vaulx-en-Velin cedex
Tél. : 04.72.04.70.70
Internet: www.entpe.fr

Aviation civile

Direction générale de l'aviation civile
Bureau du recrutement
50, rue Henry-Farman - 75720 Paris cedex 15
Tél. : 01.58.09.46.60 ou 61
Internet: www.dgac.fr

École nationale de l'aviation civile

Bureau des concours - 7, avenue Édouard Belin
BP 4005 - 31055 Toulouse cedex
Tél. : 05.62.17.40.74
Internet: www.enac.fr

École nationale de la météorologie

Bureau des concours
42, avenue Gaspar Coriolis - 31057 Toulouse cedex 1
Tél. : 05.61.07.94.36 (externe) et 27 (interne)
Internet: www.meteo.fr

Mer

Direction du personnel, des services et de la modernisation
Bureau CS1 Recrutements - Tour Pascal B
92055 La Défense cedex
Internet: www.mer.equipement.gouv.fr

Ministère de l'Emploi, du travail et de la cohésion sociale

Secteur Emploi

Dagemo - Bureau PGPEF concours
39/43, quai André Citroën - 75902 Paris cedex 15
Tél. : 01.44.38.36.52 ou 53 / 01.44.38.56.55. ou 56.
Internet: www.travail.gouv.fr
Province et la région Ile-de-France:
Direction régionale ou départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle
Messagerie: 01.44.38.36.55

Secteur Solidarité

Direction de l'administration générale, du personnel et du budget
Bureau des recrutements - SRH2C
10, place des cinq Martyrs du Lycée Buffon
75015 Paris
Tél. : 01.40.56.55.89
Internet: www.sante.gouv.fr

Centre national d'études supérieures de sécurité sociale (Cness)

Service concours - 27, rue des Docteurs Charcot
42031 Saint-Etienne cedex 2
Tél. : 04.77.81.15.15.
Internet: www.cnesss.fr

Premier ministre

Secrétariat général du gouvernement

Direction des services administratifs et financiers
Bureau des concours
18, rue Vaneau - 75700 Paris
Tél. : 01.42.75.81.62 ou 88
Internet: www.premier-ministre.gouv.fr

Direction de la documentation française

29/31, quai Voltaire - 75344 Paris cedex 07
Tél. : 01.40.15.70.00
Internet: www.ladocfrancaise.gouv.fr

Ministère de l'Intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales

Direction générale de l'administration

Bureau du recrutement et de la promotion professionnelle
27, cours des Petites Écuries - 77185 Lognes
Adresse postale: Place Beauvau
75800 Paris cedex 08
Tél. : 01.60.37.13.17
Internet: www.interieur.gouv.fr

Police nationale

Paris: Délégation régionale au recrutement et à la formation

122/126, rue du Château des Rentiers - 75013 Paris
Tél. : 01.55.75.26.00 ou 0800.04.70.48 (appel gratuit)
Province : Délégation régionale au recrutement et à la formation du département de résidence

Direction du personnel, de la formation et du recrutement de la Police

73, rue Paul Diomède - BP 144
63020 Clermont-Ferrand cedex 02
Tél. : 04.73.19.52.00.

Préfecture de police de Paris

Bureau du recrutement
3, rue de Lutèce - 75195 Paris cedex 04
Tél. : 01.53.73.30.44

Sécurité civile (pompiers)

Direction de la sécurité civile
87 / 95 quai du Docteur Dervaux - 92600 Asnières
Tél. : 01.40.07.60.60

Délégation régionale au recrutement et à la formation ou au centre régional de formation

DRRF Bordeaux

99 rue Judaique, 33 000 Bordeaux
Tél. : 05.57.81.14.60

CRF Dijon

Cité administrative Dampierre,
6 rue Chancelier de l'Hospital BP 1550,
21035 Dijon cedex
Tél. : 03.80.68.21.48

DRRF Ile-de-France

Plateau du Moulon, Point F, BP 41,
91192 Gif-sur-Yvette cedex
Tél. : 01.69.33.76.26
Fax : 01.69.33.76.37

DRRF Lille

Cité administrative rue de Tournai,
Bureau officier délégué recrutement,
BP 1062, 59011 Lille cedex
Tél. : 03.20.62.49.59
Fax : 02.59.60.62.80

DRRF Lyon

Bureau du recrutement,
92 cours Vitton, 69006 Lyon
Tél. : 04.72.69.98.30

DRRF Marseille

299 chemin de Sainte-Marthe,
13313 Marseille cedex 14
Tél. : 04.95.05.93.78

DRRF Metz

32 rue Lothaire, 57000 Metz
Tél. : 03.87.69.19.80

DRRF Paris

122-126 rue du château des rentiers,
75013 Paris
Tél. : n° vert 0800.047.048
Tél. : 01.55.75.26.00

DRRF Rennes

Campus universitaire de Ker Lann,
Parc de Lormandière, Bat B,
3, rue Maryse Bastié, 35170 Bruz
Tél. : 02.99.57.98.20
Fax : 02.99.57.98.00

CRF Toulouse

17 rue du rempart Saint-Etienne
BP 35, 31012 Toulouse cedex
Tél. : 05.61.12.77.00

CRF Tours

85 rue Henri Bergson,
37541 Saint-Cyr-sur-Loire cedex
Tél. : 02.47.42.86.77

Secrétariat général pour l'administration de la police ou délégation régionale du SGAP Bordeaux

SGAP : 87 rue abbé de l'épée
BP 914, 33062 Bordeaux cedex
Délégation régionale :
17 rue du rempart St-Etienne,
BP 37, 31901 Toulouse cedex 9
Tél. : 05.56.99.71.71
Fax : 05.61.12.80.22

Lille

SGAP : Cité administrative rue de Tournai,
59012 Lille cedex
Tél. : 03.20.30.59.59
Fax : 02.59.60.62.80

Lyon

Préfecture du Rhône SGAP - D.A.
69419 Lyon cedex 03
Accueil du public : 215 rue André Philip, 69003 Lyon
Tél. : 04.72.84.54.54
Fax : 04.72.84.54.55

Marseille

SGAP : 299 chemin de Sainte-Marthe,
13313 Marseille cedex 14
Tél. : 04.95.05.93.78

Metz

SGAP: Espace Riberpray rue Belle Isle
BP 51064, 57036 Metz cedex 01
Délégation régionale: Cité Eiffel
6/8 rue de Chenôve, 21041 Dijon cedex
Tél.: 03.87.16.11.27
Fax: 03.80.44.59.00

Tours

Délégation régionale SGAP Rennes 30 rue du mûrier,
BP 249, 37542 Saint-Cyr-sur-Loire cedex
Tél.: 02.47.42.85.35

Paris

SGAP: Préfecture de Police, 1 rue de Lutèce,
75195 Paris cedex 04
Tél.: 01.53.73.30.42

Versailles

SGAP: 24 rue Saint Louis, BP 183,
78001 Versailles cedex
Tél.: 01.39.66.20.00

Ministère de la Justice

Direction de l'administration générale et de l'équipement

Bureau des personnels
13, place Vendôme, 75042 Paris cedex 01
Tél.: 01.44.77.60.60
Internet: www.justice.gouv.fr

Direction de l'administration pénitentiaire

Bureau de la gestion du personnel - Bureau RH 4
8/10, rue du Renard - 75004 Paris
Tél.: 01.49.96.29.67. ou 69.
Province: Directions régionales des services pénitentiaires

Direction des services judiciaires

13, place Vendôme
75042 Paris cedex 01
Tél.: 01.44.77.67.63.
Province: Directions régionales de la protection judiciaire de la jeunesse

École nationale de la magistrature (ENM)

10 Rue des Frères Bonie - 33080 Bordeaux cedex
Tél.: 05.56.00.10.10.

Ministère de la Jeunesse, des sports et de la vie associative

Direction du personnel et de l'administration

Section des concours
95, avenue de France
75650 Paris cedex 13
Tél.: 01.40.45.92.81 ou 95.21 ou 97.70 ou 93.73

Internet: www.jeunesse-sports.gouv.fr
Province: Direction départementale de la jeunesse, des sports et des loisirs du lieu de résidence.

Ministère de la Santé et de la protection sociale

Direction des hôpitaux

Bureau FH2
2, avenue de Ségur - 75350 Paris 07 SP
Tél.: 04.40.56.60.00
Internet: www.sante.gouv.fr
Province: Directions régionales ou départementales des affaires sanitaires et sociales (DRASS ou DASS)

Assistance publique - hôpitaux de paris

2, rue Saint-Martin - 75004 Paris
Tél.: 01.40.27.40.32

École nationale de la santé publique (ENSP)

Avenue du Professeur Léon Bernard
35043 Rennes cedex
Tél.: 02.99.02.22.00
Internet: www.ensp.fr

2. Les institutions

Agence nationale pour l'emploi (ANPE)

ANPE Le Galilée

4, rue Galilée, 93198 Noisy-le-Grand cedex
Tél.: 01.49.31.74.00.
Internet: www.anpe.fr

ANPE Handipass

3, Rue des Nanettes, 75011 Paris
Tél.: 01.43.38.27.34
Fax: 01.43.38.42.95

Assemblée nationale

Service du personnel
126, rue de l'Université - 75355 Paris cedex 07 SP
Tél.: 01.40.63.87.03 (concours) - 01.40.63.98.98 (serveur vocal)
Internet: www.assemblee-nationale.fr

Banque de France

Service du recrutement
31, rue Croix des Petits-Champs - 75001 Paris
Tél.: 01.42.92.40.17 (RH)
Internet: www.banque-france.fr

Caisse des dépôts et consignations

Direction des ressources humaines
56, rue de Lille - 75356 Paris 07 SP
Tél.: 01.40.49.78.66
Internet: www.caissedesdepots.fr

Conseil d'État

Secrétariat général - Service des concours
1, Place du Palais Royal - 75100 Paris RP
Tél. : 01.40.20.80.09 ou 81.72
Internet: www.conseil-etat.fr

Médiateur de la République

53, avenue d'Iéna - 75116 Paris
Tél. : 01.45.02.72.72
Internet: www.mediateur-de-la-republique.fr

Sénat

Service du personnel
15, rue de Vaugirard - 75291 Paris cedex 06
Tél. : 01.42.34.25.60. ou 62 ou 63
Internet: www.senat.fr

Tribunaux administratifs

Service des Tribunaux Administratifs
et des Cours Administratives d'Appel
151, rue Saint Honoré - 75100 Paris cedex 01
Tél. : 01.40.20.80.00.

Ville de Paris**Mairie de Paris - DRH**

2 Rue Lobau - 75196 Paris cedex 04
Tél. : 01.42.76.54.71. ou 49.53
Internet: www.paris-france.fr

Centre d'action sociale de paris

Service RH - Section concours
Bureau 6405
5 Bd Diderot - 75589 Paris cedex 12
Tél. : 01.44.67.16.97.

3. Autres adresses**Centre d'information et documentation de la jeunesse (CIDJ)**

101, quai Branly - 75440 Paris cedex 15
Tél. : 01.44.49.12.00
Internet: www.cidj.com

Centre interministériel de renseignements administratifs (CIRA)**CIRA de Paris**

31/39, square Saint-Charles, 75570 Paris cedex 12
Tél. : 01.40.01.11.01

Autres CIRA:**Bordeaux, Lille, Limoges, Lyon, Marseille et Metz**

Tél. : 0821.08.09.10.
Horaires: Lundi-vendredi 8 h / 19 h
Samedi 8 h / 12 h

Centre national d'enseignement à distance (CNED)

Téléport 4 - Bd Léonard de Vinci
BP 60200 - 86980 Futuroscope Chasseneuil cedex
Tél. : 05.49.49.94.94.
Internet: www.cned.fr

Communautés européennes - Commission européenne

Bureau de représentation en France
288, Bd Saint Germain - 75007 Paris
Tél. : 01.40.63.38.00
Internet: www.europa.eu.int

Direction des journaux officiels

26, rue Desaix - 75727 Paris cedex 15
Tél. : 01.40.58.75.00 (standard)
Tél. : 01.40.58.79.79 (serveur vocal)
Internet: www.journal-officiel.gouv.fr

Office national d'information sur les enseignements et les professions (Onisep)

Librairie - 168, Boulevard du Montparnasse - 75014 Paris
Tél. : 01.43.35.15.98
Internet: www.onisep.fr

Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT)**Direction des carrières territoriales****Service concours de catégorie A**

10/12, rue d'Anjou
75008 Paris
Tél. : 01.55.27.44.00

Centre Interrégional des Concours Sud-Ouest-CNFPT

Immeuble " Le Guyenne "
7A, Terrasse Front du Médoc
33075 Bordeaux

Centre Interrégional des Concours Nord-Est-CNFPT

33, rue de Montmuzard, BP 37904
21079 Dijon cedex

Centre Interrégional des Concours Ouest-CNFPT

2D, allée Jacques Frimot
CS 71104
35011 Rennes cedex

Centre Interrégional des Concours Nord-Picardie-CNFPT

10, rue Meurein
BP 2020
59012 Lille cedex

Centre Interrégional des Concours Sud-Est-CNFPT

Le Mansard - Bâtiment C
1 place Martin Luther King
13097 Aix-en-Provence cedex 2

Centre Interrégional des Concours Ile-de-France-Centre-CNFPT

145, avenue Jean Lolive
93695 Pantin cedex

Centre Interrégional des Concours Antilles-Guyane-CNFPT

Maisons des collectivités territoriales
ZAC Etang Z'abricots BP 674
97207 Fort-de-France cedex

Réunion

4 rue Camille Vergoz
BP 822
97476 Saint-Denis-de-la-Réunion cedex

Centres départementaux de gestion de la fonction publique territoriale : chef-lieu du département (adresses auprès des préfetures)

Internet: www.centresdegestion.org

4. Établissements publics nationaux à caractère scientifique et technologique

Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

CNRS - Délégation Île-de-France / Ouest-Nord
Bureau des concours - 1, place Aristide Briand - 92190 Meudon
Tél. : 01.45.07.56.56 Internet: www.cnrs.fr

Institut de recherche pour l'ingénierie de l'agriculture et de l'environnement

Cemagref - Parc de Tourvoie - 92163 Antony cedex
Tél. : 01.40.96.61.21 Internet: www.cemagref.fr

Institut de recherche pour le développement (IRD)

IRD -
213, rue La Fayette - 75480 Paris cedex 10
Tél. : 01.48.03.77.77 Internet: www.ird.fr

Institut national d'études démographiques (INED)

INED - 133, Bd Davout - 75980 Paris cedex 20
Tél. : 01.56.06.20.00 Internet: www.ined.fr

Institut national de la recherche agronomique (INRA)

INRA -
147, rue de l'Université - 75338 Paris cedex 07
Tél. : 01.42.75.90.00 Internet: www.inra.fr

Institut national de recherche en informatique et en automatique (INRIA)

Domaine Voluceau Rocquencourt - BP 105 - 78153 Le Chesnay cedex
Tél. : 01.39.63.55.11 Internet: www.inria.fr

Institut de la recherche sur les transports et leur sécurité (Inrets)

Inrets -
2, avenue du Général Malleret-Joinville
94114 Arcueil cedex
Tél. : 01.47.40.70.00
Internet: www.inrets.fr

Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm)

Inserm -
101, rue de Tolbiac - 75654 Paris cedex 13
Tél. : 01.44.23.60.00
Internet: www.inserm.fr